



HAL
open science

**Préserver et transmettre, la valeur de la biodiversité
dans des territoires fortement humanisés : une lecture à
partir de l'action de la LPO, gestionnaire d'Espaces
Naturels Sensibles en Auvergne**

Clémence Ville

► **To cite this version:**

Clémence Ville. Préserver et transmettre, la valeur de la biodiversité dans des territoires fortement humanisés : une lecture à partir de l'action de la LPO, gestionnaire d'Espaces Naturels Sensibles en Auvergne. Géographie. 2023. dumas-04199715

HAL Id: dumas-04199715

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04199715>

Submitted on 8 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de stage

Master 2 GEOPOESICE

Préserver et transmettre : la valeur de la biodiversité dans des territoires fortement humanisés. Une lecture à partir de l'action de la LPO, gestionnaire d'Espaces Naturels Sensibles en Auvergne



Clémence VILLE

Période de stage : 1^{er} février au 31 juillet 2023

Tutrice de stage : J. Rabdeau, cheffe de projet, LPO Auvergne

Professeur référent : S. Héritier

REMERCIEMENTS :

Dans un premier temps, je tiens à remercier Matthieu Le Roux ainsi que Sabine Boursange de pour m'avoir permis d'effectuer ce stage enrichissant au sein de la LPO Auvergne. Merci pour votre accueil au sein de l'équipe.

Je remercie tout particulièrement Juliette Rabdeau pour le temps précieux qu'elle m'a consacrée tout au long de ce stage. De mon premier stage au dernier, de la Finlande à Clermont-Ferrand, son accompagnement et sa gentillesse m'auront été d'une grande aide. Merci également à elle pour son implication dans l'écriture de ce rapport.

Merci à Pierre Chaud pour les sorties sur le terrain et pour son partage de connaissances naturalistes lors de celles-ci.

Je souhaite aussi remercier l'ensemble de l'équipe de la LPO Auvergne pour leur accueil, les échanges riches que l'on a pu avoir, mais aussi pour leur bonne humeur et leur investissement sans faille pour la préservation de la biodiversité. Merci particulièrement aux personnes du bureau conservation qui ont rendu les après-midis recensement des papillons moins longues...

Je remercie aussi l'ensemble des personnes que j'ai rencontrées lors de ce stage et qui ont participé à l'avancée de mes missions.

Je tiens également à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine de Grenoble et particulièrement Stéphane Héritier pour l'intérêt porté à mon stage, ainsi que pour m'avoir aiguillée dans la réalisation de ce rapport. Plus que la fin d'un stage, ce sont 6 années d'étude qui se terminent avec ce travail, merci de m'avoir aidé à clôturer ces belles années d'études en géographie qui furent particulièrement riches en connaissances et en expériences.

Merci à Alban pour son soutien lors de ces années d'études et mais aussi lors de la rédaction de ce mémoire.

Résumé :

Toute l'ambiguïté des Espaces Naturels Sensibles semble tenir dans le double objectif qui leur est fixé. Ce sont des espaces ouverts à la fréquentation mais dont l'ambition première reste la protection de la biodiversité face aux activités humaines. Ce travail porte sur la question de la conciliation entre fréquentation humaine et protection de la biodiversité sur les Espaces Naturels Sensibles.

Lors de mon stage de 6 mois à la LPO Auvergne j'ai travaillé au sein de l'équipe Conservation de l'antenne du Puy-de-Dôme. J'ai participé à la réactualisation d'un plan de gestion d'ENS, l'élaboration d'évaluations à mi-parcours de deux plans de gestion d'ENS, ainsi qu'à l'écriture d'un schéma de Valorisation d'ENS. Ces différentes missions m'ont amené à m'intéresser à la question de la fréquentation et des activités humaines, qui est très souvent discutée dans le cadre de la gestion des ENS, puisque celle-ci est bien souvent à l'origine de dégradations causées par des usages et des comportements ayant des impacts forts sur les écosystèmes. Il m'a paru important de m'intéresser aux pratiques et aux perceptions des usagers sur ces sites ENS afin d'adapter la gestion de la fréquentation à la vulnérabilité des sites. Pour cela, un questionnaire de fréquentation a été élaboré et m'a permis d'obtenir des informations supplémentaires. Les réponses obtenues ainsi que les observations que j'ai pu faire durant mon stage m'ont servi à nourrir ma réflexion concernant la conciliation entre fréquentation et protection.

Si la question de la régulation, voire l'interdiction de l'accès à certains sites peut légitimement se poser dans le cadre de la protection de la nature, vouloir fermer un milieu naturel n'est-il pas justement le dénaturer ? Afin d'atténuer le paradoxe inhérent à ce type d'espaces naturels protégés, les gestionnaires d'ENS au sein de la LPO poursuivent une réflexion pour tenter de concilier l'accueil du public et la protection des écosystèmes, enjeu majeur dans le contexte actuel d'effondrement de la biodiversité.

Mots-clefs : Espaces Naturels Sensibles, préservation, conservation, biodiversité, fréquentation humaine, activités récréatives, gestion.

Table des matières :

Remerciements	2
Résumé	3
Table des matières	4
Glossaire	6
Introduction	7
1. De l'exploitation de la nature à la pensée écologique, enjeux contemporains autour de la protection de la biodiversité de la nature.	
1.1 Fondements théoriques et éléments de définition.....	11
1.2 Evolution des interactions entre sociétés et milieux : du développement à l'impasse ...	12
1.3 Historique des politiques environnementales en France et dans le monde	14
1.3.1 L'intégration de la nature en tant que bien-commun dans le droit international. 14 de la nature.	
1.1 Fondements théoriques et éléments de définition	16
1.4 Evolution des interactions entre sociétés et milieux : du développement à l'impasse ... de la nature.	20
1.1 Fondements théoriques et éléments de définition dispositif ENS et ses outils	22
1.6 La LPO, une association au service de la nature	24
1.7 Un nouveau regard sur l'usage des ENS dans un contexte de gestion : la fréquentation.	27
2. Entre préservation de la biodiversité et accueil du public, un paradoxe indépassable ? Le défis des Espaces Naturels Sensibles.....	31
2.1 Entre usage et conservation, la nécessaire recherche de cohérence.....	31
2.2 Evolution des interactions entre sociétés et milieux : du développement à l'impasse ...	34
2.2.1 Les effets de la fréquentation sur les habitats.....	34
2.2.2 Les effets de la fréquentation sur la faune	37
2.2.3 La dégradation volontaire des aménagements récréatifs	41
2.3 Gestion de la fréquentation, entre incompréhension et conflits d'usage.....	43
2.4 Intégration de la question de la fréquentation dans le travail de gestion des sites ENS.	48
2.5 Etude de la perception du public sur les ENS.....	51
3. Entre préservation de la biodiversité et accueil du public, un paradoxe indépassable ? Le défis des Espaces Naturels Sensibles?	56

3.1 Emergence progressive des politiques de gestion de la fréquentation sur les espaces naturels protégés	56
3.2 Mise en œuvre d'actions de gestion de la fréquentation dans les Espaces Naturels Sensibles du Puy-de-Dôme	57
3.3 Ouverture des Espaces Naturels Sensibles au public : limites et questionnement sur l'efficacité du dispositif ENS.....	62
3.4 Perception de la gestion par le public, enquête auprès des usagers.....	64
3.4.1 Le Puy d'Aubière	64
3.4.2 L'ENS de la forêt de la Comté	66
3.4.3 L'ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier	68
3.5 Pistes de réflexion sur la gestion de la fréquentation sur les sites ENS	70
3.6 Les ENS, des espaces politiques vecteurs d'un nouveau rapport à la nature ?	74
Conclusion.....	78
Table des figures	79
Bibliographie.....	80
Annexes	83

Glossaire :

CBNMC : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CD63 : Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CLS : Comité de Labellisation des Sites

ENS : Espace Naturel Sensible

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

OFB : Office français de la Biodiversité

OLT : Objectif à Long Terme

OO : Objectif Opérationnel

PDG : Plan de Gestion

PNR : Parc Naturel Régional

RNF : Réserves Naturelles de France

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

INTRODUCTION :

« Au cours des quarante dernières années, l'ensemble mondiale des aires protégées est passé de la taille du Royaume-Uni à celle de l'Amérique du Sud »¹ DUDLEY (2008). En 2010, 13,2 % de la surface terrestre était concernée par un espace protégé selon LASLAZ et al. 2014. L'essor global des espaces protégés dans le monde s'alimente des discours sur l'érosion de la biodiversité qui n'est plus à prouver. Nous assistons depuis plusieurs siècles à l'accentuation des pressions des activités humaines sur l'environnement à travers la multiplication des installations anthropiques sur tous les continents. Les contraintes imposées par l'Homme sur les écosystèmes naturels constituent une menace certaine pour la biodiversité, et sont à l'origine de la fragmentation des habitats et de la disparition progressive de nombreuses espèces animales et végétales.

Face à la surexploitation des milieux et à l'extinction des biocénoses, la nécessité de conserver la nature semble être acquise à l'échelle mondiale, si l'on en croit l'augmentation de la surface des aires protégées dans le monde, depuis la deuxième moitié du XIXe siècle. George Perkins Marsh dans son ouvrage *Man and Nature, or, Physical Geography as Modified by Human Action* datant de 1864 insiste déjà sur le fait que les sociétés ont un usage de la nature à l'origine d'une multitude de dégradations rendant absolument nécessaire les mesures de protection de cette nature (HERITIER et MOUMANEIX, 2007).

Si la protection de la nature semble aujourd'hui être un consensus, il paraît toutefois primordial de réussir à déterminer la façon dont la nature peut être protégée, puisqu'établir une aire protégée est une chose, mais mettre en œuvre une protection forte et efficace de la nature à l'intérieur même de ce périmètre exige une réflexion plus approfondie. Nous assistons, depuis la fin du XXe siècle, à une diversification des outils de protection dans le monde et en France (IANNELO, 2017). Laslaz et al. 2014 définissent l'espace protégé comme une « *étendue socialement investie de valeurs, délimitée, bornée (limites matérialisées sur le terrain), pouvant comporter plusieurs zones indiquant un gradient de mise en valeur du territoire et au sein desquelles les pouvoirs publics (quelle qu'en soit l'échelle), des particuliers ou des associations, décrètent des mesures de protection (paysages, patrimoines, faune, flore – dans leur globalité ou autour d'une espèce en particulier), en s'appuyant sur des législations et des réglementations, parfois spécifiques à chaque zone* ». En France, la plupart des espaces naturels

¹ N. Dudley, 2008, *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, UICN. (Cité par LASLAZ et al. 2014)

protégés sont des sites ouverts au public. Bien que la fréquentation des sites naturels reste difficile à estimer puisque ces espaces ne sont pas clos (MEUR-FEREC, 2017), nous ne pouvons ignorer l'augmentation du nombre de visiteurs depuis le début le début du XXI^e siècle (MERMET et MOQUAY, 2002) et, de façon plus intense encore, depuis la crise sanitaire en 2020. DUPRAC et al., 2017 insistent sur le fait que sur certains espaces naturels, le développement d'infrastructures d'accueil et de tourisme, mais aussi l'engouement pour les sports de nature tels que le trail a participé à l'augmentation de la fréquentation. La France étant le sixième pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées sur liste rouge de l'UICN², la conservation de ces espèces est le premier enjeu auquel doivent répondre les espaces naturels protégés. Il paraît donc nécessaire de tenir compte de ces multiples représentations de la nature, parfois pourtant contradictoires en apparence. Durant le stage que j'ai effectué au sein de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne Rhône-Alpes, délégation Auvergne, j'ai travaillé au pôle « Gestion et conservation » sur la gestion de plusieurs Espaces Naturels Sensibles (ENS). Mes missions étant la réactualisation d'un plan de gestion d'ENS, l'évaluation à mi-parcours de deux plans de gestion d'ENS et l'élaboration d'un Schéma de Valorisation d'ENS, je me suis plus particulièrement intéressée à cette catégorie d'espaces protégés dans ce sujet d'étude.

La protection des Espaces Naturels Sensibles fait partie des catégories les plus anciennes d'espaces protégés. Créés en 1959, les ENS sont des outils départementaux remplissant des fonctions écologiques et sociales en cela qu'ils répondent à un double objectif : offrir des « espaces de loisirs » en assurant la protection de la biodiversité. C'est cette particularité qui fait des ENS des espaces naturels à la gestion complexe. Bien que les ENS tiennent « un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine naturel »³, les flux de visiteurs importants peuvent nuire aux objectifs de préservation des espaces naturels. L'engouement pour les espaces de nature soulève donc des questions de gestion liées au double objectif de ces sites ENS. Nous pouvons alors nous demander dans quelle mesure les interactions entre activités de pleine nature et protection des habitats naturels et des espèces peuvent être compatibles. Mon travail en tant que stagiaire m'a amené à m'interroger sur l'efficacité du dispositif de protection ENS. Est-ce que la biodiversité présente sur ces sites n'est-elle pas menacée par la fréquentation ? Est-ce que l'accès du public à une nature gratuite et facilement accessible, comme le rappelle MEUR-FEREC, 2017, ne met pas en péril les efforts de gestion sur ces sites

² Source UICN

³ Site internet des Espaces Naturels Sensibles du Puy-de-Dôme

ENS ? Ces questions se posent dans les réflexions qui sont faites au sein des équipes de gestionnaires à la LPO puisque nombreux sont les cas de dégradations des milieux, ainsi que des aménagements destinés à la valorisation des ENS. En effet, la surfréquentation des sites ENS implique malheureusement parfois la présence d'un public parfois peu respectueux de la nature. Face à la dégradation des habitats et des espèces présentes sur les sites, je me suis beaucoup questionnée au cours de mon stage sur l'absence de réglementation stricte. Est-ce que ces ENS, dont l'un des objectifs principaux est l'accueil du public, permettent vraiment de protéger la biodiversité ? Ou bien est-ce que ces espaces sont seulement des objets de communication des départements afin d'améliorer leur image en promouvant l'argument écologique ? D'un autre côté, extraire les humains des espaces naturels protégés ne conduirait-il pas à une surprotection de la nature ainsi qu'à un manque d'éveil à cette nature ? La fermeture au public des espaces naturels protégés n'irait-elle pas à l'encontre des besoins sociaux d'accès à la nature, bien commun de l'humanité ? Aujourd'hui, le changement climatique et la multiplication des épisodes caniculaires nous poussent encore une fois à nous questionner sur la protection stricte des espaces naturels protégés. Les Espaces Naturels Sensibles à proximité directe des villes, par exemple, peuvent devenir des espaces refuges pour un public urbain cherchant à s'extraire des espaces bétonnés rendus difficilement supportable lors des fortes chaleurs. Une protection stricte qui n'intégrerait pas les pratiques récréatives conduirait sans doute à des conflits d'usage importants. Mon stage m'a aussi permis de prendre conscience de l'importance de l'accueil du public sur des sites protégés tels que les Espaces Naturels Sensibles en terme d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la nature. La protection ENS est peu connue du grand public, sans doute par manque d'appropriation des sites par les locaux. Or, le processus de patrimonialisation passe d'abord par celui de l'appropriation d'un site naturel (MEUR-FEREC, 2017). La sensibilisation du public aux milieux qu'ils traversent et à la valeur de la biodiversité, pour ce qu'elle représente de façon symbolique, permettrait sans doute une meilleure compréhension du dispositif de protection et peut-être également un plus grand respect des lieux. Toutefois, cette pression anthropique doit absolument être réfléchie afin d'être gérée au mieux en prenant compte de la fragilité des milieux. La question de la fréquentation doit être pensée dès l'élaboration du plan de gestion des ENS, et durant toute la durée de celui-ci. Elle doit être pensée et adaptée au cas par cas puisqu'une meilleure connaissance de la fréquentation permet d'optimiser la gestion. J'ai souhaité dans ce travail chercher des réponses aux questions que je me suis posée lors de mes différentes missions : quelles actions peuvent être mises en place pour protéger les enjeux naturels d'un site en conservant l'accueil du public ? Quels modes de régulation de la fréquentation ? Quelle pourrait

être la meilleure forme de protection ? Quelles perceptions ont les visiteurs d'Espaces Naturels Sensibles sur la gestion qui est faite des sites ? Est-ce que la naturalité est à reconstruire pour un plus grand respect de la nature ? Toutes ces interrogations ont alimenté les missions que j'ai pu réaliser durant mon stage et m'ont amené à me poser la question suivante :

Comment concilier protection de la biodiversité et fréquentation humaine non gérée sur les Espaces Naturels Sensibles, entre préservation de la nature et transmission de la valeur de la biodiversité.

Nous verrons tout d'abord les enjeux contemporains autour de la protection de la biodiversité en nous intéressant plus particulièrement au cas des Espaces Naturels Sensibles. La deuxième partie présentera la recherche de cohérence entre préservation de la biodiversité et l'accueil du public en se demandant si l'apparent « paradoxe » peut être dépassé. Enfin, dans la troisième et dernière partie, je développerai les mesures à adopter et les moyens à mettre en place sur les sites ENS pour dépasser le paradoxe entre fréquentation et protection en m'interrogeant sur le processus d'appropriation des sites ENS par les locaux et les usagers.

1. De l'exploitation de la nature à la pensée écologique, enjeux contemporains autour de la protection de la biodiversité

Avant d'étudier la question de la fréquentation sur les Espaces naturels protégés, il s'agit de comprendre le développement progressif de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques. Comment la protection de la nature a évolué depuis les premières mises en garde des scientifiques sur la disparition progressive de la biocénose avant d'apparaître comme une priorité dans le contexte actuel, et quels sont aujourd'hui les principaux enjeux autour de la protection de la nature.

1.1 Fondements théoriques et éléments de définition

Alors que la sauvegarde des espèces et des milieux naturels devient progressivement une préoccupation majeure dans notre société à l'échelle mondiale, mais également et à l'échelle nationale dans les politiques publiques, l'usage des termes liés à la protection environnementale reste complexe (DEPRAZ, 2013). En effet, la notion de protection qui est fréquemment utilisée comprend une grande diversité de moyens et de modalités de protection pour la gestion de la nature. Afin de comprendre les techniques particulières qui s'inscrivent dans les actions des gestionnaires d'espaces naturels protégés, il apparaît nécessaire de bien les identifier.

Les termes de **protection**, **conservation** et **préservation**, tout d'abord, font chacun référence à des conceptions et des manières d'intervenir sur la nature qui diffèrent. La protection, d'après LASLAZ et al. 2014, revient à « *prendre sous son aile* » la nature. John Mure, écrivain et naturaliste américain, était un fervent défenseur de la protection de la nature. Il défendait une protection radicale qui préserverait la nature de toute dégradation humaine afin d'en conserver les qualités profondes. DEPRAZ, 2013 (cité par LASLAZ et al. 2014) affirme toutefois que la notion de protection répond à l'approche la plus générale dans le domaine de la gestion de l'environnement. Les notions de **conservation** et de **préservation** seraient alors des sous-branches de la protection de la nature, plus difficiles à différencier. Originellement, le terme de **conservation** correspondait à une lecture utilitariste de la nature qui émerge au XIXe siècle. Les premiers gestionnaires de la nature étaient les forestiers pour qui la gestion revenait à assurer le bon renouvellement des forêts. La conservation était un élément majeur de l'action publique sur les ressources forestières américaines puis s'est ensuite élargie à la conservation de la nature en générale. Aujourd'hui, la conservation se présente comme réponse à une crise (BARBAULT, 1997 cité par LASLAZ et al. 2014), mais pour laquelle l'humain n'est pas exclu. A l'inverse, la notion de **préservation** renvoie plutôt à une forme d'exclusion

de l'humain qui devrait se contenter d'adopter une position de contemplateur de la nature. La préservation s'affiche comme une démarche de protection de la nature contre les effets néfastes des activités humaines. Le préservationisme défend donc une protection stricte. Toutefois, la **préservation** est aujourd'hui devenue le « terme générique » pour parler de la protection de la nature (DEPRAZ, 2013 cité par LASLAZ et al. 2014). C'est également la notion la plus utilisée par les associations de protection de la nature, telles que la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), bien que la plupart des espaces protégés gérés par les associations de protection restent, pour la plupart, accessibles au public et sont même bien souvent considérés comme des espaces récréatifs.

La notion de restauration est quant à elle à distinguer de la conservation et de la préservation. La restauration et la réhabilitation constituent une intervention technique relevant de l'ingénierie écologique. La notion de **restauration** a également pris une place importante dans les discours écologiques ces dernières années. Ce terme désigne un processus de réparation d'un écosystème dégradé. Alors que la restauration et la réhabilitation d'un écosystème ou d'un milieu induisent une gestion active, la conservation et la préservation induisent a priori une gestion dite passive, bien que cela ne soit pas forcément le cas.

En ce qui concerne la notion de gestion de la nature, BLANDIN, 2009 (cité par LASLAZ et al. 2014), propose la notion de « *pilotage de la biodiversité* ». En effet, la gestion de l'environnement fait référence aux méthodes et aux processus utilisés pour prédire, mesurer puis atténuer les impacts des activités humaines sur l'environnement. La gestion environnementale doit envisager les territoires à partir des interactions entre les sociétés et les milieux à toutes les échelles. Elle semble être devenue aujourd'hui un élément essentiel de l'aménagement et du développement des territoires puisqu'elle permet de mettre en œuvre les politiques environnementales nationales et internationales. La gestion de la nature, dans sa dimension de protection et de restauration, semble être apparue au XIXe siècle. La notion de gestion de la nature s'est en partie développée dans les aires protégées dans lesquelles la question de l'exploitation des ressources était moins cruciale. Elle n'a cessé d'évoluer en même temps que la prise de conscience progressive du déclin de la biodiversité.

1.2. Evolution des interactions entre sociétés et milieux : du développement à l'impasse

Les Etats-Unis ont été l'un des états pionniers en matière de création d'aires protégées. Dès 1832, *The Hot Springs Reservation* en Arkansas est créé par le congrès Américain afin de protéger des sources d'eaux chaudes, et ce avant même la création du concept de « parc

national ». Des figures comme Aldo Leopold, forestier et écologue américain, vont influencer le mouvement pour la protection des espaces naturels. Il définit la protection de l'environnement comme « *un état harmonieux entre les hommes et la terre* » (*A Sand County Almanac*, Oxford University Press, 1949). A cette époque, aux Etats-Unis de nombreux sites naturels, à travers leur artialisement, deviennent emblématiques en même temps que l'apogée du romantisme. Les premiers Parcs nationaux sont alors créés. Très vite, les compagnies ferroviaires et les premiers opérateurs touristiques créent un fort engouement autour de ces Parcs pour en faire des destinations touristiques prisées. Les touristes affluent assez rapidement afin d'admirer ces immenses espaces. Très tôt, les espaces protégées ont eu une vocation récréative.

Les premières zones concernées par un classement en France sont les séries artistiques forestières de Fontainebleau. Les artistes peintres de l'école de Barbizon lancent une pétition contre les modes de gestion forestiers de la forêt de Fontainebleau considérés brutaux, et font obtenir en 1853 une dérogation à la gestion forestière pour 624 hectares de vieilles futaies et zones rocheuses. V. Hugo adhère au Comité de protection de la forêt de Fontainebleau, en écrivant en 1872 : « *un arbre est un édifice, une forêt est une cité et entre toutes les forêts, la forêt de Fontainebleau est un monument. Ce que les siècles ont construit, les hommes ne doivent pas le détruire* » (GEORGEL, 2017). C'est l'une des premières fois qu'un mouvement de protection de la nature, dénonçant la domination de l'Homme sur celle-ci, prend une telle ampleur en France. Toutefois, si la protection des paysages commence à émerger en France dès le milieu du XIXe siècle, l'intérêt pour l'environnement et la conservation de la nature n'est encore que très faible. En effet, comme dans le cas des Parcs nationaux aux Etats-Unis et dans d'autres pays dans lesquels des espaces protégés commencent également à émerger, ce sont les paysages qui sont protégés pour leurs valeurs pittoresques et esthétiques fortes, et non les espèces et les milieux inféodés à ces espaces. L'impact des activités humaines sur les paysages, bien avant que n'émerge la notion d'environnement, commence à être davantage discuté par la suite, dès le début du XXe siècle. Le 1^{er} congrès international pour la protection des paysages en France en août 1909 visait cette fois à la protection des espèces menacées de disparition en tant qu'éléments du paysage.

En France, les premières associations de protection de la nature voient également le jour au début du XXe siècle. C'est le cas de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), créée en 1912. Toutefois, ce n'est qu'en 1960 que le discours commence à se fissurer et que l'on voit apparaître davantage de revendications environnementalistes. En effet, c'est au milieu du XXe

siècle que les ouvrages scientifiques alertant sur l'impact des hommes sur les milieux maritimes ou terrestres vont se multiplier, en s'appuyant sur le déclin des espèces animales. Rachel Carson est l'une des premières aux Etats-Unis, dans les années 1950, à publier des résultats sur la pollution des milieux marins par le DDT, et en 1962, à évoquer la disparition progressive des oiseaux dans les campagnes dans son ouvrage *Printemps silencieux*. Les pesticides sont à l'origine d'une hausse de la mortalité chez les oiseaux, qu'elle écrit ne plus entendre chanter. Son travail, comme celui d'autres scientifiques, a un grand retentissement, un tournant s'opère alors dans l'opinion publique : la nature devient alors un objet en danger à protéger, et non plus un simple objet d'art. MEUR-FEREC, 2017 parle d'un « véritable contre-pouvoir » qui va se créer à partir des années 60-70 et qui va questionner l'exploitation de la nature par l'Homme. Ce contre-pouvoir se fonde sur l'essor d'un courant écologiste qui promeut l'idée selon laquelle la nature est un bien commun de l'humanité et qu'il est nécessaire de protéger les espèces en danger ainsi que les milieux naturels fragiles (MEUR-FEREC,2017). L'auteure rajoute que les années 70 marquent l'apparition d'une stigmatisation du pouvoir et du profit face à la nature qui serait fragile.

Ce sont ces questionnements qui vont progressivement participer à l'intégration de nouvelles lois dans le droit international puis dans le droit français. Il semble que ce ne soit qu'à partir de la fin du XXe siècle que les prises de conscience émergent réellement et placent la nature et la biodiversité au premier plan des politiques dites « durables ». Le XXIe siècle, quant à lui, marque le réel début de la médiatisation de l'érosion de la biodiversité. Selon FRESSOZ et LOCHER, 2020, le rythme de disparition des espèces n'a pas été aussi élevé depuis 65 millions d'années. Pour appuyer ces propos, nous pouvons citer la menace qui pèse sur les zones humides dans le monde, avec une diminution qui s'élève à 35% entre 1970 et 2015 selon les chiffres de l'IUCN, les 46% de couverture forestière ayant disparu depuis la préhistoire⁴, ou bien encore le déclin de 40% des insectes au niveau mondial selon l'OFB. La question de l'érosion de la biodiversité a été très vite utilisée dans un contexte d'« *écologisation des politiques publiques* », pour reprendre les termes de BARTHON et al., 2013, et l'émergence d'espaces naturels protégés s'est accélérée dès lors.

1.3 Historique des politiques environnementales en France et dans le monde

1.3.1 L'intégration de la nature en tant que bien-commun dans le droit international

⁴ Rapport Planète vivante du WWF, Biological Conservation, IPBES)

En droit international, les ressources naturelles exploitables ont fait, assez tôt, l'objet d'une protection dont l'objectif premier n'était pas réellement celui de protéger la nature pour elle-même mais plutôt pour son utilité, pour l'intérêt humain. La convention de Paris du 19 mars 1902, par exemple, porte sur la protection des oiseaux utiles à l'agriculture, ou encore le traité international de Washington du 7 février 1911 qui est relatif à la protection des phoques à fourrure. La vulnérabilité environnementale est apparue comme une préoccupation majeure à l'échelle internationale plus tard, durant la seconde moitié du XXe siècle. Il semble alors intéressant de se pencher sur le droit de l'environnement pour comprendre les mécanismes de protection de la nature et de protection d'espaces naturels.

La conférence de Stockholm, organisée par les Nations Unies en 1972, marque un élément fondateur du droit international de l'environnement. Ce premier sommet de la terre place l'environnement et les problématiques écologiques comme préoccupation majeure des états et des citoyens à l'échelle internationale. Ce contexte historique permet de faire prendre conscience que les ressources naturelles sont fragiles et non inépuisables. La déclaration de la conférence des Nations Unies sur l'environnement met en avant le fait que l'humain est arrivé à un stade de progrès tel qu'il est aujourd'hui capable de modifier, de manière significative, son environnement. Il paraît donc nécessaire dès lors de responsabiliser les Etats et les citoyens pour défendre mais également et surtout améliorer et restaurer l'environnement. A la suite de cette conférence, la prise en compte de l'environnement à l'échelle internationale s'est accélérée.

En 1987, est publié le rapport « Brundtland » dans lequel nous retrouvons la première occurrence du terme « *sustainable development* » (développement durable). Le développement durable est alors décrit comme « *un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des actions futures de répondre aux leurs* ». L'approche est tout à fait novatrice puisque c'est la première fois que les notions de développement et d'environnement sont associés, jusqu'alors considérées comme antinomiques. Il s'agit alors de poursuivre la croissance économique à l'échelle internationale sous le prétexte nouveau de l'économie verte. Ce concept est alors intégré à tout le droit de l'environnement. Plus tard, en 1988 est créé le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du climat (GIEC). Le GIEC est en charge de mesurer l'ampleur, les causes et les conséquences du changement climatique. Les rapports du GIEC mettent en évidence les conditions pour conserver et restaurer les écosystèmes, sans quoi les activités humaines pourraient entraîner des dégâts irréversibles sur les conditions de vie sur terre et le déclin de la

biodiversité. Le premier rapport du GIEC sort en 1990 et sert de base au Sommet de la Terre de Rio en 1992 qui permet de rassembler, pour la première fois, 175 Etats pour échanger sur l'avenir de la planète. La Conférence de Rio permet d'alerter l'opinion publique sur les changements climatiques ainsi que sur les atteintes à la biodiversité.

En Europe, plusieurs textes de lois sont également adoptés par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne à partir des années 60, engageant l'ensemble des Etats membres à les respecter. Il semblerait que les conventions internationales en termes de droit environnemental constituent à ce jour l'outil le plus opérant de coopération interétatique puisque le contenu de ces conventions est obligatoire en vertu du principe de *pacta sunt servanda* (rappelé à l'article 26 de la convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités). La diplomatie fait donc pression pour encourager les Etats récalcitrants à respecter les conventions et cela se traduit également par une uniformisation des réglementations au niveau de l'Europe. Dans le cadre du Conseil de l'Europe, plusieurs conventions d'importances majeures ont été signées pour la protection des espèces et des espaces naturels. La convention de Berne par exemple, signée en 1979 et entrée en vigueur en 1982, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel marque un tournant important pour la protection d'espèces de la flore et de la faune appliquée à l'ensemble des pays européens.

1.3.2 L'émergence des politiques environnementales en France

En France, la question environnementale entre dans la sphère publique dans les années 60-70. Un exemple symptomatique de l'émergence de la question environnementale dans les politiques publiques en France est l'affaire du Parc de la Vanoise. CHARVOLIN 2012, insiste d'ailleurs sur le fait que cette affaire est « *un jalon décisif dans l'histoire de la structuration politique de la question environnementale en France* ». Le Parc National (PN) de la Vanoise est le premier PN français créé en 1963. En 1969, P. Traynard écrit une tribune contre le projet d'aménagement de sports d'hiver sur le glacier de Chavière. Il s'agit d'équiper le glacier d'un téléphérique. La figure du bouquetin, espèce protégée à l'échelle nationale, est utilisée par les écologistes et les chasseurs pour se mobiliser contre la bétonisation du site. En juin 1971, le projet est arrêté car les citoyens français se sont largement appropriés cette affaire par le prisme de la question légale. A cette même période, nous assistons à l'émergence de la prise en compte des questions environnementales dans les politiques publiques en France. A partir des années 70, les conventions et les lois en faveur de l'environnement se multiplient. La première grande loi adoptée en France, impulsée par l'association France Nature Environnement (FNE),

anciennement Fédération française des sociétés de protection de la nature), est la loi relative à la protection de la nature de 1976. La protection des espaces mais également des espèces de la flore et de la faune deviennent alors d'intérêt général. Cette loi met notamment en avant le concept d'espèces protégées avec l'interdiction de capturer ou de tuer les espèces recensées sur les listes de protection nationales ou régionales. Ces lois introduisent également les nouveaux statuts d'espaces protégés.

Les espaces protégés représentent des outils essentiels dans le cadre des stratégies de préservation de la biodiversité puisqu'ils contribuent au maintien d'une bonne qualité écologique des territoires. Une aire protégée se définit, selon la définition de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) lors de la Convention internationale sur la diversité biologique en 1994, par « *une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin géographiquement délimités, voués spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres* ». Cette définition implique qu'une aire protégée soit soustraite de l'usage commun de la nature puisqu'elle présente des milieux et/ou des espèces jugées à protéger par rapport à un plus vaste ensemble. Dans un contexte où la disparition progressive de la biodiversité est désormais comprise comme affectant durablement les conditions d'habitabilité terrestre, les Espaces Naturels Protégés sont bien souvent considérés comme un outil pour tenter d'atténuer ou de traiter certains dérèglements. Ils seraient susceptibles de constituer un élément parmi d'autres, pour répondre aux menaces qui pèsent sur nos sociétés, en cela qu'ils sont des réserves écosystémiques et des puits de Carbone dont le fonctionnement pourrait atténuer les effets du dérèglement climatique et de la disparition des milieux naturels. L'argument selon lequel les Espaces Naturels Protégés seraient une solution dans le contexte de crise climatique actuel est justement largement utilisé et répandu chez les acteurs qui défendent l'augmentation des superficies protégées à l'échelle du monde mais également à l'échelle de la France. Les acteurs de la conservation justifient même parfois l'interdiction d'accès à ces espaces par cette efficacité sans faille.

Souvent désignés comme solution face à la disparition des espèces et des milieux, les Espaces Naturels Protégés ont donc pris une place importante dans la gestion environnementale en France et dans le monde depuis ces dernières années. En 2021, une nouvelle Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) est publiée afin d'aller plus loin dans les actions qui sont menées. L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a contribué à la définition de cette stratégie

unifiée pour la métropole et les outre-mer. La France a pour ambition de protéger 30% des espaces naturels nationaux d'ici 2030, dont 10% de ces espaces en protection renforcée. Cette stratégie est ambitieuse puisqu'en 2021, seulement 1,8% de ces espaces sont sous protection forte.

Toutefois, il semble important de rappeler que les Espaces Naturels Protégés diffèrent à la fois par leur forme, leur gestion, leur réglementation ou encore leur financement. Comme le rappellent LASLAZ et al. 2014, les objectifs et les modalités de gestion différentes aboutissent à des zones qui, sous une appellation semblable, celle d'« aire protégée », peuvent diverger considérablement

En 1994, l'UICN⁵ a reconsidéré la catégorisation des différents dispositifs d'espaces protégés selon leur efficacité en six catégories (Tableau 1). A partir d'un nombre antérieur supérieur, l'UICN propose alors six catégories correspondant à une gradation des interventions humaines sur les milieux naturels protégés. Les catégories I à III ont pour objectif la protection de l'intégrité écologique des écosystèmes naturels et de leurs fonctionnalités. Alors que les catégories Ia et Ib excluent toute activité, les catégories II et III n'excluent pas les activités éducatives et récréatives bien que la gestion reste relativement stricte. La catégorie IV concerne des sites pour lesquels les interventions de gestion sont considérées comme nécessaires pour restaurer des habitats ou des espèces. Les catégories V et VI quant à elles incluent les sites pour lesquelles les interactions nature-humain sont intégrées dans la gestion. Cette catégorisation de l'UICN n'est pas impérative mais indicative à l'échelle internationale. En effet, cette-dernière est pensée pour tenter de réduire en 6 catégories l'immense variété internationale de milieux naturels protégés en les rendant intelligibles par-delà les spécificités des catégories nationales.

⁵ IUCN (anciennement UIPN), créée en 1948 sous l'égide de l'UNESCO, est une organisation intergouvernementale dont l'objectif est la protection de la faune et de la flore.

Catégories UICN	Objectifs de gestion	Espaces protégés français (principales correspondances)
Catégorie Ia Réserve naturelle intégrale	Recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve intégrale (parc national) • Réserve naturelle nationale
Catégorie Ib Zone de nature sauvage	Protection de ressources sauvages	
Catégorie II Parc national	Protection d'écosystèmes et récréation	<ul style="list-style-type: none"> • Parc national (zone cœur)
Catégorie III Monument ou élément naturel	Préservation d'éléments naturels spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve naturelle géologique • Site classé – Site inscrit
Catégorie IV Aire de gestion des habitats ou des espèces	Conservation avec intervention au niveau de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve naturelle nationale • Réserve naturelle régionale • Réserve naturelle de Corse • Réserve biologique intégrale • Réserve biologique dirigée • Réserve nationale de chasse et de faune sauvage • Site du Conservatoire du littoral • Arrêté de protection de biotope
Catégorie V Paysage terrestre ou marin protégé	Conservation de paysages terrestres ou marins et récréation	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel régional • Parc national (zone d'adhésion) • Parc naturel marin (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place) • Site des Conservatoires d'espaces naturels • Espace naturel sensible
Catégorie VI Aire protégée pour l'utilisation durable des ressources naturelles	Utilisation durable d'écosystèmes naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel marin (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place) • Site des Conservatoires d'espaces naturels

Tableau 1. Classement des espaces naturels, IUCN, 1994

Cette catégorisation reste toutefois contestée. LASLAZ et al. 2014, interrogent la légitimité des catégories V et VI à être considérées comme des espaces protégés. En effet, certains avancent que seules les catégories I à IV peuvent réellement être classées comme telles puisque le manque, voire l'absence de réglementation sur ces espaces ne permettrait pas une gestion efficace et sur le long terme dans un objectif de protection et de conservation de la nature. D'autres contestent également cette catégorisation puisqu'elle laisserait supposer qu'il faut exclure les hommes et leurs activités afin de protéger la biodiversité. Puisque, comme le rappellent AMELOT et ANDRE-LAMAT, 2009, la procédure de soustraction spatiale est bien souvent accompagnée d'un processus d'exclusion sociale.

La plupart des espaces naturels protégés en France sont pourtant des espaces ouverts au public ainsi qu'à de multiples activités humaines. Nous nous intéressons plus particulièrement dans ce travail aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui répondent justement au double objectif de préservation de la qualité des sites, des milieux et des écosystèmes tout en mettant en œuvre une politique d'ouverture au public comme nous allons le voir dans le point suivant. Au nombre de 3050 en France, les ENS correspondent à la Catégorie V dans le cadre des

catégories d'Espaces Naturels protégés de l'UICN (Tableau 1). Ils ne répondent pas à une protection stricte, ce qui en fait des sites pour lesquels la gestion peut s'avérer complexe.

1.4 Les Espaces Naturels Sensibles, défis et enjeux

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont été institués en France par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976 (puis précisé jurisprudentiellement par le tribunal de Besançon). Ce sont des espaces « *dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent* » (Loi 76.1285). La politique des ENS a notamment bénéficié de la loi sur la protection de la nature de 1976 citée plus tôt. Cependant, il paraît important de noter que la protection ENS fait partie des catégories les plus anciennes d'espaces protégés. Créés en 1959, ils sont d'abord apparus en tant que « périmètres sensibles » sur le littoral, puis ont été étendus à l'ensemble du territoire en 1976 (PRIEUR 2006). Le décret sur les ENS est adopté dans un premier temps dans le but de protéger la Provence et la Côte d'Azur de l'urbanisation excessive qui constituaient une menace pour la conservation des milieux naturels. Les ENS constituaient alors l'un des premiers instruments juridiques et le seul outil foncier local au service de la nature (PRIEUR, 2006). Le décret sur les ENS instituait des zones de préemption au bénéfice de la collectivité publique en charge de ces périmètres sensibles.

La politique ENS est marquée par une double origine, urbanisme et environnement, mais également par sa double préoccupation : offrir des « espaces de loisirs » tout en assurant la protection et la gestion de la biodiversité. C'est ce qui fait la particularité de ces sites. Les ENS peuvent alors être considérés comme remplissant à la fois des fonctions écologiques et sociales. Cependant, il paraît important de noter que les Espaces Naturels Sensibles, de par l'absence de protection stricte, peuvent accueillir diverses activités au sein de leur périmètre : sports de pleine nature, agriculture, sylviculture, pratiques cynégétiques etc. C'est une dimension importante à prendre en considération dans la gestion de ces espaces.

Selon le code de l'urbanisme, c'est le département qui est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des ENS. La politique ENS répond à la décentralisation de l'environnement. D'après PRIEUR 2006, la politique des ENS s'inscrit comme « *l'instrument juridique moderne le plus intéressant* » pour permettre au département de prendre en compte l'environnement « *de manière souple et évolutive* ». Les

ENS ont un rôle central dans les politiques environnementales des Conseils départementaux, puisqu'ils contribuent à la trame verte et bleue nationale. Cette politique permet de décliner le réseau écologique paneuropéen en France à la suite du Grenelle de l'Environnement de 2007 et dans le cadre notamment des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) que l'État ainsi que les Conseils Régionaux sont tenus de mettre en place avec leurs partenaires départementaux (cf. site internet du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires). Ci-dessous, une carte de l'ensemble des sites labellisés Espaces Naturels Sensibles en France Métropolitaine :

Les Espaces Naturels Sensibles en France métropolitaine

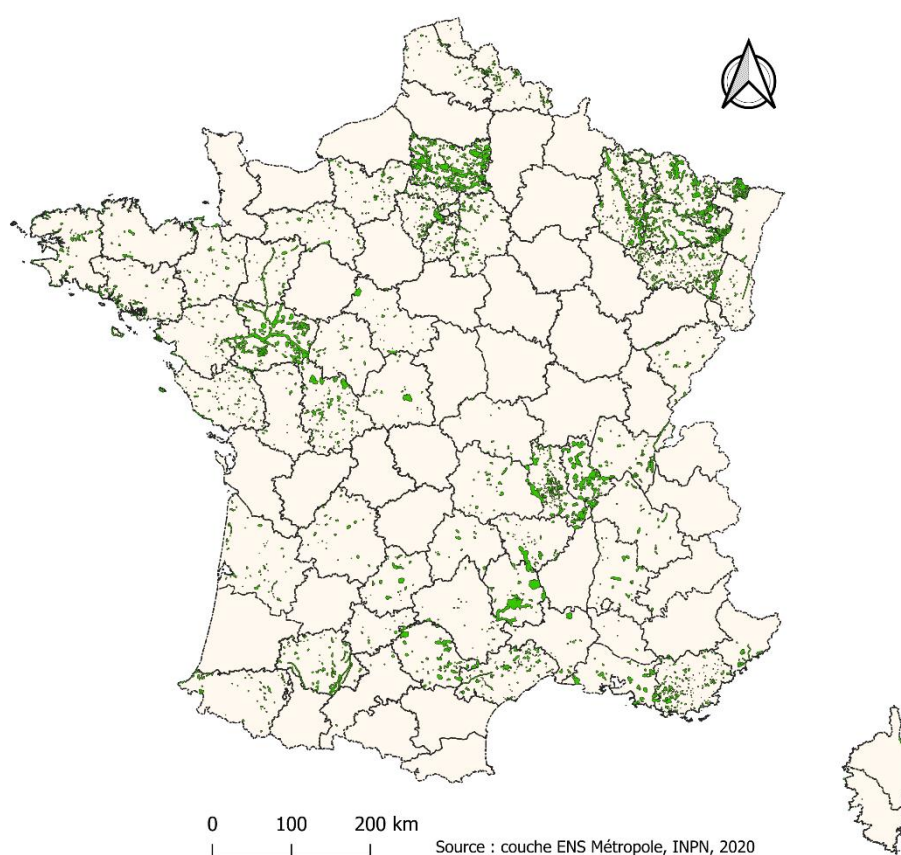


Figure 1. Cartographie des Espaces Naturels Sensibles en France métropolitaine selon des données de 2020, © Clémence Ville

Les conseils départementaux peuvent également donner la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de classer certains sites en Espaces Naturels Sensibles d'initiative locale (ENSil) en menant une action de protection et de valorisation de sites naturels à forts enjeux patrimoniaux (milieux naturels et/ou espèces floristiques et faunistiques). Les ENSil, à la différence des ENS, peuvent alors avoir comme maître d'œuvre une communauté

d'agglomération, une communauté de communes ou bien une commune. La gestion d'un ENS peut être réalisée par plusieurs acteurs de la protection de l'environnement. Elle peut se faire directement en interne par la commune, la communauté d'agglomération ou la communauté de communes, mais elle peut aussi être déléguée à un partenaire. La gestion peut être attribuée à un Parc naturel régional, un Parc National, des associations de protection de la nature telle que la Ligue pour la Protection des Oiseaux, des Syndicats mixtes, l'ONF pour des ENS en milieux forestiers, des Fédérations de chasse également, le Conservatoire du littoral mais aussi le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN). Le gestionnaire de l'ENS est en charge de l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion du site. Toutefois, les moyens de gestion mais aussi les méthodes choisies diffèrent en fonction des gestionnaires. La diversité des gestionnaires implique en effet une diversité de méthodes de gestion. Il semble que la gestion réalisée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux ne sera pas la même que celle réalisée par une Fédération de Chasse, les moyens mis à leur disposition ainsi que les objectifs de gestion n'étant pas forcément les mêmes.

1.5 Le dispositif ENS et ses outils

En France, toute gestion d'espace naturel, quelle que soit sa nature, s'appuie sur un plan de gestion. En ce qui concerne les Espaces Naturels Sensibles, la durée de vie d'un Plan de gestion est de 5 ans, lors du ou des premiers plans afin de s'assurer de la mise en place efficace de la gestion, puis de 10 ans pour les suivants. Un plan de gestion est un document stratégique qui accompagne le gestionnaire dans sa mission de conservation et de protection d'un site naturel en planifiant et en structurant son travail. Le plan de gestion permet de définir une vision à long terme ainsi qu'une programmation opérationnelle d'actions à court ou moyen terme. Il permet notamment le suivi de la gestion, même en cas de changement de gestionnaire, et garantit une certaine cohérence dans les actions qui sont menées. Le plan de gestion facilite également la communication avec les différents acteurs du territoire et garantit la prise en compte des deux objectifs des ENS : la préservation de la biodiversité et l'accueil du public.

Un plan de gestion s'appuie sur les données disponibles au moment de sa rédaction. C'est pourquoi le plan de gestion est réactualisé tous les 5 ans ou tous les 10 ans. Le plan de gestion d'un ENS vise à définir les enjeux, qu'ils soient écologiques ou sociaux-économiques, pour lesquels le site a une responsabilité, ainsi que les objectifs de gestion à long terme et le plan d'action qui y répond.

L'équipe de gestionnaire du site concerné rédige le plan de gestion stratégique de l'ENS en collaboration avec le maître d'ouvrage. La rédaction d'un plan de gestion peut prendre un certain temps puisque c'est une réflexion stratégique qui doit être partagée avec l'ensemble des parties prenantes, qui alors sont rassemblées lors des Comités de gestion afin que toutes participent à l'élaboration du plan d'action. Ce plan de gestion devient alors le document de référence à la fois pour l'équipe gestionnaire, les partenaires financiers, les scientifiques impliqués dans les suivis, les services de validation ainsi que tous les acteurs ayant des intérêts partagés avec l'ENS.

L'évaluation permanente est au cœur de la démarche du plan de gestion, celle-ci peut être annuelle ou pluriannuelle, et les objectifs à court termes peuvent aussi être réévalués et réadaptés. Puis, lorsque le plan de gestion arrive à son terme, celui-ci est révisé en considérant les objectifs atteints, ceux qui n'ont, au contraire, pas pu l'être, et l'efficacité des actions. L'état des lieux et la définition des enjeux du site doivent également être actualisés pour le nouveau plan de gestion avec les connaissances nouvelles acquises lors des dernières années afin de proposer une gestion en accord avec ces nouveaux enjeux.

Le schéma de valorisation est également un outil pouvant être rédigé dans le cadre d'un plan de gestion d'ENS. Celui-ci n'est pas obligatoire, mais le maître d'ouvrage peut demander au gestionnaire de rédiger un schéma de valorisation visant à identifier les aménagements existants sur le site et à définir des améliorations possibles ainsi que de nouvelles actions de valorisation pour l'ouverture du site au public. La valorisation d'un site implique à la fois des documents de valorisation (brochures, communiqués de presse ou sites internet), des panneaux pédagogiques, des sentiers de découvertes, des aménagements d'accueil du public ou encore des programmes d'animation nature. Après identification d'espaces plus fragiles d'un point de vue de la biodiversité qui s'y trouve, le schéma de valorisation peut également permettre d'envisager l'évitement de ces espaces en concentrant les visiteurs sur un espace pour lesquels la fréquentation sera moins impactante. L'objectif du schéma de valorisation est de faciliter l'accueil du public et de répondre à l'objectif de pédagogie et de sensibilisation des ENS, tout en gardant à l'esprit le caractère fragile des milieux et/ou des espèces à enjeux sur le site.

Dans le département Puy-de-Dôme, afin de faciliter la création et la gestion de nouveaux ENS, le département s'est vu doté d'un Comité de Labellisation et de Suivi des ENS (CLS) rassemblant tous les acteurs du territoire et de la politique des ENS lors des grandes étapes de gestion des sites (labellisation, validation du plan de gestion, évaluation). Les ENS du Puy de Dôme, au nombre de 24 (6000ha environ), représentés sur la carte ci-dessous (Figure 2),

peuvent être gérés gérées par le Conservatoires d’Espaces Naturels (CEN) Auvergne, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne Rhône-Alpes, ou bien encore le Parc Naturel Régional (PNR) des Volcans d’Auvergne. Nous nous intéresserons plus particulièrement dans ce travail à la gestion des Espaces Naturels Sensibles par la Ligue pour la Protection des Oiseaux

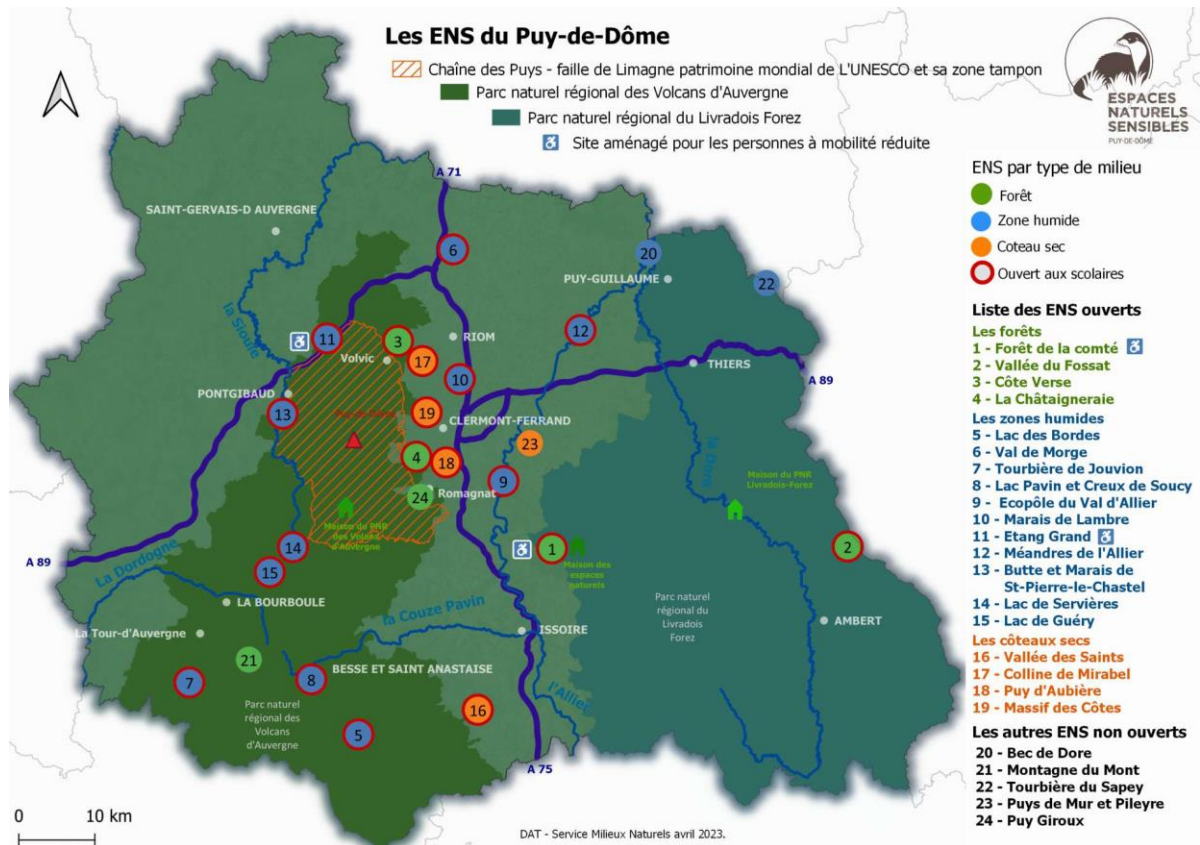


Figure 2. Cartographie des Espaces Naturels Sensibles dans le département du Puy-de-Dôme, avril 2023, © CD63 Service Milieux Naturels

1.6 La LPO, une association au service de la nature

La Ligue pour la Protection des Oiseaux est une association nationale dédiée à la protection de la nature reconnue d'utilité publique par décret du 3 juillet 1986. La LPO voit le jour le 26 janvier 1912 en tant que sous-section de la Société Nationale d'Acclimatation de France (future Société Nationale de Protection de la Nature). La LPO est créée par un groupe de naturalistes afin de mettre un terme au massacre du macareux moine en Bretagne. L'oiseau marin est d'ailleurs devenu le symbole de l'association. Cette même année, sous l'impulsion de la LPO, la première réserve ornithologique privée voit le jour.

Depuis 1986, la LPO est présidée par Alain Bougrain-Dubourg, et dirigée par Matthieu Orphelin, directeur général de l'association depuis novembre 2022. Elle rassemble plus de 64 000 adhérents et 8 000 bénévoles actifs (chiffres clés mis à jour en décembre 2022), ce qui en fait la première association de protection de la nature en France.

La LPO a peu à peu élargi son combat, à l'origine davantage concentré sur les oiseaux, pour défendre la biodiversité dans son ensemble. Depuis sa création, la LPO continue d'œuvrer pour la protection de la nature en menant trois grandes missions :

- **La gestion et la préservation des espaces naturels** en s'appuyant sur un réseau d'associations locales lui permettant d'être l'un des principaux gestionnaires d'espaces naturels en France, avec quatorze réserves naturelles nationales et treize régionales. En tout, la LPO gère plus de 24 000 hectares de milieux naturels.
- **La connaissance et la conservation de la biodiversité :**
- **L'éducation à et la sensibilisation des citoyens à l'environnement** à travers des ateliers, des visites guidées de sites naturels, des conférences et diverses actions de sensibilisation sur lesquelles nous reviendrons plus tard dans ce travail. A travers ces actions de sensibilisation, en 2022 la LPO a touché plus de 240 000 personnes.

La gestion d'espaces naturels comprend à la fois la conservation de milieux ou d'espèces rares, ainsi que la mise en œuvre d'opérations de restauration et d'entretien des sites. Comme le rapporte le site internet de la LPO (lpo.fr), pour une majorité, ces sites « naturels » ont été modifiés et modelés par des activités humaines anciennes, agricoles principalement. Ainsi, la gestion des espaces naturels implique bien souvent le maintien d'usages traditionnels tels que le pâturage ou la fauche pour conserver une diversité d'habitats et d'espèces. La LPO revendique une gestion qui n'exclurait pas les humains et leurs activités tant que celles-ci ont un moindre impact sur la biodiversité et les écosystèmes. De plus, au-delà de la simple gestion d'un site, la préservation d'un espace naturel implique également la valorisation de celui-ci. En effet, le fait de porter à connaissance les enjeux écologiques d'un site au grand public permet en quelque sorte de le décroisonner. Ce décroisonnement qui se fait à travers des actions de sensibilisation et de communication renforce l'idée selon laquelle la nature relève d'un bien commun en cela que les sociétés contemporaines en ont hérité et qu'elle mérite alors d'être protégée pour être transmise aux générations futures. Les actions de la LPO pour la préservation des espaces naturels sensibles se fait avec l'appui de partenaires et soutiens financiers (lpo.fr) :

l'Union européenne tout d'abord avec notamment les programmes LIFE ou les fonds FEDER⁶, le Ministère de la transition écologique, les régions ; les départements, les Agences de l'eau ou encore des communes et certaines entreprises privées.

La LPO Auvergne, créée en 1991 fusionne avec la LPO Rhône-Alpes en 2019 pour créer la LPO AuRa. En 2022, la délégation Auvergne gère plus de 75 sites naturels sur les 4 départements Auvergnat. Ces espaces naturels protégés sont représentés sur la carte ci-dessous.

Les espaces naturels protégés gérés par la LPO en Auvergne-Rhône-Alpes

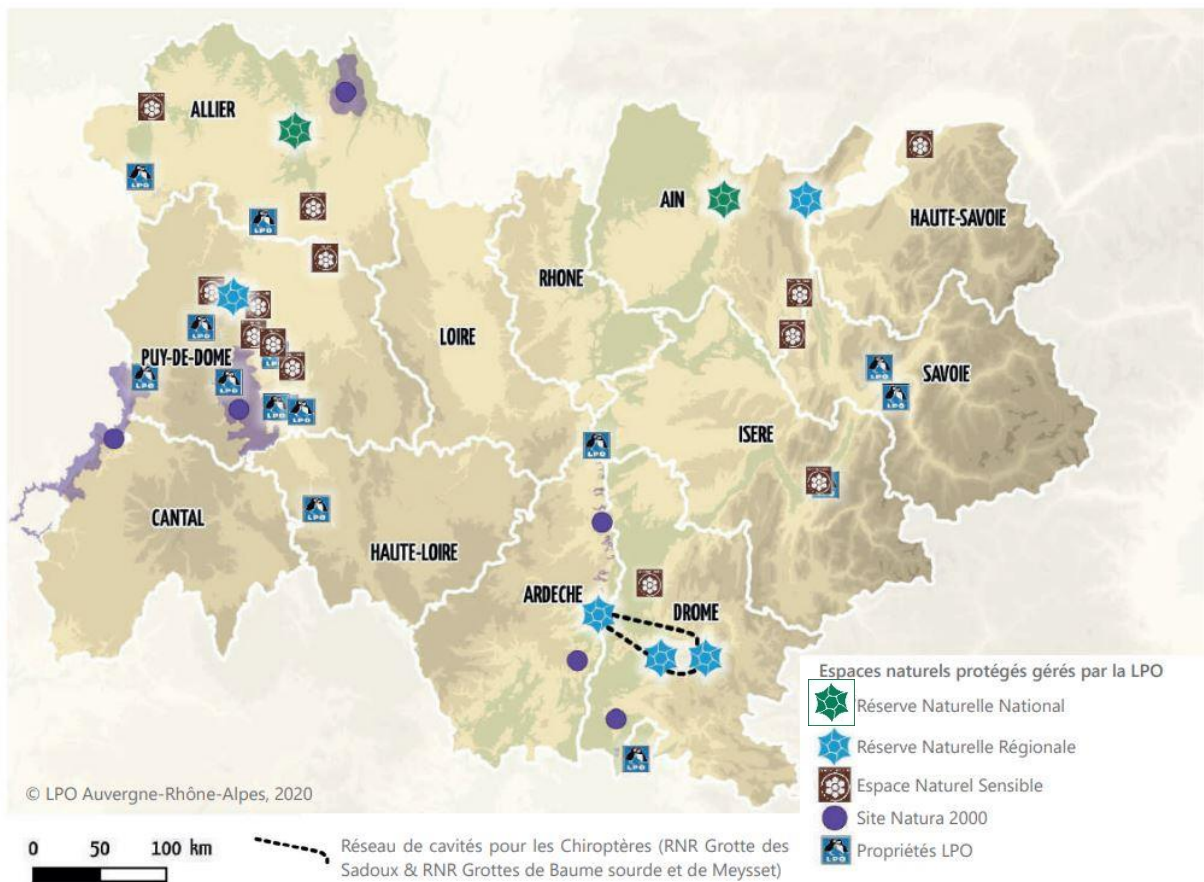


Figure 3. Cartographie des Espaces naturels protégés gérés par la LPO en Auvergne, 2020 © LPO Auvergne Rhône-Alpes

Dans le Puy de Dôme, la LPO Auvergne est gestionnaire de 10 Espaces Naturels Sensibles pour lesquels les gestionnaires travaillent à la fois sur la préservation des paysages et de la biodiversité mais également sur le volet sensibilisation et éducation à l'environnement. Sur les

⁶ Programmes LIFE : « Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat » ecologie.gouv.fr
Fonds FEDER : Fonds européen de développement régional

Espaces Naturels Sensibles, la thématique de la fréquentation et de sa gestion est souvent questionnée au sein des équipes de gestion, notamment pour les effets que cette fréquentation peut avoir sur la biodiversité.

1.7 Un nouveau regard sur l'usage des ENS dans un contexte de gestion : la fréquentation

Les usages et les rapports à la nature ont évolué depuis quelques années en cela que la nature est à présent le support d'activités multiples (MERMET L. et MOQUAY P. 2002). Plus encore depuis 2020 après la crise sanitaire que nous avons traversée. Quelques exemples parlants illustrent l'augmentation de la fréquentation et ses effets sur les espaces naturels depuis la pandémie de la Covid 19. D'après le média *Outside* dans un article de 2022, le massif des Ecrins a vu son nombre de visiteurs augmenter de plus de 30% en 2020, tandis qu'à Etretat, en 2021, le site a atteint 1 millions de visiteurs sur un territoire de 4km². Dans le PNR de la Chartreuse, suite à l'hyper fréquentation post-Covid, en 2022 seule la pratique du bivouac « à la belle étoile » a été autorisée du 1^{er} au 31 août afin de dissuader quelques visiteurs. Bien que la fréquentation et les effets que celle-ci peut avoir sur les espèces et les milieux soient au centre des discussions depuis 2020, l'accès aux espaces naturels est questionné depuis quelques années déjà en France et dans le monde. Les Espaces Naturels Sensibles paraissent être un objet d'études intéressant dans le cadre d'une réflexion sur la fréquentation des espaces naturels protégés puisque l'ouverture au public reste l'un des objectifs premiers des ENS. Or, il paraît parfois difficile de conjuguer ouverture au public et conservation de la biodiversité. Cela implique une compatibilité entre des aménagements et des activités pratiquées sur le site, avec la sauvegarde des habitats, des espèces et de la qualité des paysages.

Etant ouverts au public sans restriction d'accès, les Espaces Naturels Sensibles perdent parfois de leur valeur écologique avec la fréquentation de touristes. Plusieurs secteurs des Gorges du Verdon sont classés Espaces naturels sensibles et intégrés au réseau Natura 2000, n'empêchant pas des millions de touristes chaque été de s'y rendre pour pratiquer la randonnée ou le canyoning saturant alors les sites. Toutefois, au-delà de la dimension touristique pouvant être occasionnelle, il semble important de rappeler le développement important du tourisme de proximité depuis quelques années. Nous sommes passés de l'expérience des congés et de la distance qui marquaient alors les vacances, à la proximité, la quotidienneté. A défaut d'être saturés une fois par an à la période estivale par exemple, certains sites sont à présents fréquentés tout au long de l'année par des usagers résidant à proximité et dont les pratiques récréatives sont diverses. Pour illustrer ces propos, la forêt de Fontainebleau semble être un bon exemple. Cette dernière est classée ENS mais elle se situe à 60km de Paris seulement, ce qui en fait la

forêt la plus visitée de France avec un total de 15 millions de visiteurs par an. La forêt est notamment très fréquentée pour l'escalade et plus particulièrement la pratique du « bloc », servant même de lieu de rencontre pour divers événements, et offrant alors à l'ENS de la forêt de Fontainebleau une image bien éloignée de celle que nous pouvons avoir d'un espace préservé comme nous le montre la photographie ci-dessous lors d'un événement d'escalade de bloc organisé par RedBull (Figure 4)



Figure 4. Redbull Content Pool, © Teddy Morellec

A l'échelle plus locale, dans le Puy-de-Dôme, l'ENS de Cote Verse à Volvic est également concerné par un événement sportif. La VVX (Volvic Volcanic Experience) propose aux participants diverses activités de sports de plein nature notamment de la randonnée, du trail ou encore du VTT. Cette manifestation a lieu chaque année durant le weekend end prolongé de l'ascension. Cette période, en plein milieu du printemps, est assez sensible pour la flore et la faune, il s'agit donc d'adapter les méthodes de gestion afin que les enjeux naturels puissent être pris en compte dans l'organisation de l'évènement. De nombreux autres ENS concernés par cette problématique pourraient être cités, d'autant que les sports de nature, appelés aussi les sports « *outdoor* », ont été largement popularisés par les médias et les réseaux sociaux ces dernières années, augmentant par la même le nombre d'évènements mais aussi le nombre de

pratiquants choisissant ces espaces naturels de proximité pour pratiquer leurs activités⁷. Cela pose question sur les impacts d'une fréquentation grandissante sur les espaces naturels sensibles. Or, les ENS sont des espaces naturels ouverts au public avec un intérêt pédagogique fort. L'intérêt n'est donc pas de fermer ces espaces au public, bien au contraire. Toutefois, il reste que les sites labellisés ENS ont un caractère fragile qui implique une certaine prudence à la fois dans l'aménagement mais aussi dans gestion du site et les activités qui y sont pratiquées. Comme l'énonce Suzanne Forêt, conservatrice de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Hauts de Chartreuse, « *De plus en plus de gens sont là pour consommer les lieux, en tant qu'espaces de loisir, et ne sont pas forcément sensibilisés aux questions d'impacts sur le milieu et sur les espèces [...]* ». Afin de prévenir les atteintes à l'encontre de la biodiversité, le gestionnaire du site a pour mission de sensibiliser les usagers pour s'assurer du respect de la réglementation environnementale. Toutefois, cette mission peut s'avérer difficile lorsque les sites n'ont aucune restriction.

Comme le rappelle BOUIN, 2006, les ENS mettent en avant le concept du développement durable alliant à la fois des valeurs de protection de la nature et des valeurs d'usage social des espaces. Pourtant, la compatibilité de ces valeurs est bien souvent remise en question. BOUIN, 2006 nous parle de **paradoxe** entre les deux objectifs des ENS et c'est également une notion qui revient beaucoup dans la littérature scientifique. En effet, si la protection de la biodiversité est bien souvent mise en avant par les gestionnaires des sites ENS, de par leur cursus souvent très naturaliste comme le rappelle MEUR-FEREC, 2017, est-ce que la nature ne risque-t-elle pas de devenir un sanctuaire dont l'humain serait exclu et « soupçonné d'intentions destructrices » (MEUR-FEREC, 2017) ?

Si au contraire, la protection de la biodiversité, qui semble être l'objectif premier d'un espace naturel et donc par conséquent des Espaces naturels sensibles, passe au second plan face à des événements sportifs, des événements culturels ou simplement la pratique d'activités de pleine nature engendrant parfois une surfréquentation des sites, une dégradation des milieux ou un dérangement des espèces, pouvons-nous alors encore parler d'espace naturel protégé ? MEUR-FEREC, 2017 insiste sur le fait que le véritable enjeu de la préservation de la nature passe aussi par un processus de mise en patrimoine, c'est-à-dire d'appropriation de chacun du bien commun qu'est la nature. Pourtant, il paraît légitime de se demander si la mise en patrimoine d'un site est vraiment la garantie de sa « protection durable » comme le questionne

⁷ « *Trop, c'est trop ! Comment, face à la surfréquentation, les sites naturels s'organisent-ils ?* », Coralie Havas dans le magazine Outside, 2022

l'auteure. Il s'agit alors de se demander si la protection durable peut effectivement être alliée à l'appropriation de la nature de tout un chacun ou si la gestion d'espaces naturels, et plus particulièrement dans notre étude d'Espaces Naturels Sensibles, doit prendre en compte la régulation de la fréquentation et des activités humaines afin de réguler en même temps les effets négatifs sur la biodiversité du lieu.

Bien que la protection de la nature semble être devenu au fil des années un enjeu majeur des politiques publiques, la création d'espaces naturels protégés n'est pas toujours efficace et suffisante face à l'érosion de la biodiversité. En effet, nous assistons actuellement à une réelle crise de la biodiversité alors même que le nombre d'espaces naturels protégés n'a jamais été aussi important. La plupart des espaces naturels protégés dans le monde dont face à un réel paradoxe, c'est la confrontation des usages de la nature entre protection et activités de loisirs. Les prochaines parties vont nous permettre d'analyser ce « paradoxe » d'un peu plus près en s'intéressant à la gestion des Espaces Naturels Sensibles et notamment à la gestion menée par la LPO Auvergne, dans le Puy de Dôme.

2. Entre préservation de la biodiversité et accueil du public, un paradoxe indépassable ? Le défis des Espaces Naturels Sensibles

La question de la fréquentation humaine sur les espaces naturels sensible avait une place majeure dans mes missions de stage à la LPO. Dans le cadre de celles-ci, j'ai travaillé sur la réactualisation d'un plan de gestion d'ENS, les évaluations à mi-parcours de deux plans de gestion d'ENS et l'élaboration d'un schéma de valorisation d'ENS. Ces travaux m'ont permis de m'intéresser, de façon plus approfondie, à la gestion des activités récréatives et touristiques sur ces espaces naturels ouverts au public, puisque cette dimension doit absolument être prise en compte dans la gestion des sites ENS. Mon travail vise à comprendre les défis autour de l'ouverture au public des ENS afin de chercher les réponses pouvant être apportées face au « paradoxe » entre la préservation de la biodiversité et l'accueil du public.

2.1 Entre usage et conservation, la nécessaire recherche de cohérence

Dans le dispositif général des espaces naturels protégés en France, si certains sont fermés aux visiteurs, telles que des Réserves biologiques domaniales par exemple, la plupart sont ouverts au public, comme le rappelle MEUR-FEREC, 2007. L'objectif n'est donc jamais seulement la préservation des écosystèmes puisqu'il s'agit également de proposer au public des « ambiances de nature »⁸ (MEUR-FEREC, 2007) et des paysages variés. À la différence du Royaume-Uni, où les sites privés de conservation (*Sites of Special Scientific Interest*) se distinguent des paysages de nature ouverts au public (*Areas of Outstanding Natural Beauty*). Les politiques environnementales en France préfèrent attribuer à la plupart des espaces naturels une dualité de pratiques et d'usages.

En ce qui concerne les Espaces Naturels Sensibles, ces-derniers ont des dispositifs de protection plutôt faibles comme le suggère la charge des ENS dans son article 6 : « *l'ouverture au public a principalement pour objectif la découverte, la sensibilisation aux intérêts scientifiques, culturels, écologiques et paysagers du site et l'éducation au patrimoine naturel* ». C'est pourquoi PRIEUR, 2006 considère le classement Espace Naturel Sensible comme le « *mal-aimé, voire les ignorés du droit de l'environnement* » en cela que « *le législateur lui a confié, au coup par coup, des objectifs si nombreux et diversifiés, que l'ensemble est devenu flou et illisible* »⁹. En effet, comme nous l'avons évoqué, les Espaces Naturels Sensibles ont des

⁸ MEUR-FEREC C. (2007) Le littoral entre surfréquentation et sanctuarisation, quelles priorités de gestion pour les espaces de nature sur le littoral français ? Espace Géographique, Vol. 36, p.46

⁹ PRIEUR M. (2006) Quel avenir pour les espaces naturels sensibles ? Revue juridique de l'environnement, vol. 2, p. 186

objectifs de conservation de la biodiversité, de restauration mais également de valorisation auprès du public. Dans le cadre d'un certain nombre d'ENS, les missions dévolues à la sensibilisation permettent de traiter d'enjeux environnementaux plus globaux dans le contexte actuel de disparition progressive des habitats et des espèces. Le caractère fragile des sites naturels protégés implique tout de même une certaine prudence à adopter face à l'accueil de ce public.

La question de la fréquentation est très souvent discutée au sein de l'équipe des gestionnaires à la LPO puisque l'affluence sur les sites naturels peut avoir de nombreux effets spatiaux. BRETON, 2004 insiste sur le fait que les espaces de nature suscitent un fort engouement. Ceci est encore plus vrai depuis la crise sanitaire de 2020 comme nous l'avons déjà évoqué plus tôt. En effet, s'il semblerait que l'intérêt envers la nature était déjà relativement fort avant 2020, la pandémie mondiale n'a fait qu'accroître cet intérêt pour les espaces de nature hors des grandes agglomérations en France. Selon FALARDEAU et HERSBERGER, 2020, les espaces de nature sont intrinsèquement liés à l'idée selon laquelle la nature est régénératrice pour les humains pour lesquels la vie urbaine serait au contraire aliénante. Ainsi, l'expérience de la nature serait salvatrice. Aujourd'hui les liens entre nature et santé mentale sont de plus en plus étudiés et les résultats de plus en plus significatifs. Une étude de MAO G. et al. (2012) montre justement que les promenades en forêt sont bénéfiques pour réduire le stress oxydatif chez l'Homme. FALARDEAU et HERSBERGER, 2020 rajoutent que l'impératif du « rester chez soi » a complètement bouleversé nos rapports à la nature. Le tourisme de nature a pris un essor important mais c'est aussi, et surtout, la nature de proximité qui est devenue une destination particulièrement privilégiée, puisque celle-ci permettrait de s'évader du tumulte de la vie urbaine ne serait-ce que le temps d'une journée ou d'un après-midi. Les ENS sont des espaces attractifs car ils donnent l'occasion pour le public d'avoir accès à des espaces végétalisés et servent aujourd'hui de support à des activités de nature. Les visites sur le terrain que j'ai pu effectuer durant mon stage m'ont permis de me rendre compte de la dimension récréative forte des ENS. BRETON, 2004 considère que les espaces naturels sont devenus, pour beaucoup, des aires naturelles de jeu ou même des terrains de sport. Or, la problématique de la fréquentation ne fait que s'accroître avec l'accumulation des activités récréatives et leurs interactions en un même lieu, comme le rappellent MERMET et MOQUAY, 2002. En effet, l'affluence du public peut être à l'origine de dégradations. Ces dégradations, sur lesquelles nous reviendrons lors du point suivant, ont des impacts significatifs sur la biodiversité des sites concernés, remettant alors en question cette ouverture. Ainsi, l'un des défis pour la gestion de

ces sites consiste à trouver des moyens de remplir les missions tout en conservant les milieux locaux. Cela doit nécessairement être prise en compte à la fois dans l'aménagement, mais également dans la gestion du site comme nous allons le voir à travers les travaux que j'ai réalisés lors de mon stage.

Dans le cadre de mes missions de stage, j'ai pu m'intéresser à la recherche de cohérence entre ouverture au public et conservation des espèces et des habitats dans la gestion des sites ENS. Tout plan de gestion d'Espace Naturel Sensible comporte un enjeu socio-économique auquel doivent être rattachés un objectif à long terme, des objectifs opérationnels et des actions à réaliser durant la durée du plan de gestion afin d'atteindre une valeur idéale. Pour les ENS du Puy-de-Dôme, le Conseil Départemental (CD63) demande aux gestionnaires des sites d'élaborer les plans de gestion en appliquant la même méthodologie que les Réserves Naturelles de France (méthodologie du Cahier Technique 88 de l'Office français de la biodiversité). Tous les plans de gestion doivent ainsi proposer 3 enjeux naturels maximum pour la gestion du site ainsi que 3 facteurs clés de réussite maximum. Les enjeux naturels et les facteurs clés de réussite (FCR) correspondent aux responsabilités du site vis-à-vis desquelles le gestionnaire devra rendre compte et développer une stratégie de gestion. La question de la fréquentation et des activités pratiquées sur le site est particulièrement importante pour la définition des enjeux et des FCR puisque la fréquentation a des effets directs sur la préservation de la biodiversité. Dans la nouvelle méthodologie du CD63 pour les ENS, la question de la fréquentation s'insère dans le facteur clé de réussite nommé « **Valorisation et Sensibilisation** ». La fréquentation compte comme l'un des facteurs d'influence les plus importants. C'est pourquoi une partie entière du plan de gestion se concentre sur le contexte socio-économique actuel du site ENS. Dans cette partie sont listés et décrits les usages et activités pratiquées sur le site, les événements de sensibilisation, les éventuels chantiers bénévoles ou activités économiques mais aussi les aménagements présents. Cette partie du plan de gestion indique tout ce qui implique une fréquentation et permet également d'élaborer les actions à mettre en place concernant cette fréquentation. Lors de la réactualisation du plan de gestion de l'Espaces Naturel Sensible d'initiative locale (ENSil) du Puy d'Aubière, à laquelle j'ai participé, l'ensemble des activités pratiquées sur le site, mais aussi les événements de sensibilisation ou événements bénévoles, ont été notés dans la première partie du document. Parmi les activités pratiquées nous retrouvons la randonnée, la pratique du VTT, de la motocross, l'activité cynégétique du Saint-Hubert Club Aubiérais, les animations et événements de sensibilisation, mais également les actions bénévoles ayant été réalisées durant les dernières années, telles que le ramassage des

déchets ou encore des chantiers bénévoles de restauration des murets en pierre. Dans les plans de gestion, cette partie concernant la fréquentation humaine est nécessaire pour établir une sorte de synthèse de ce qui existe afin d'adapter les actions qui seront élaborées par la suite. Cependant, d'après mes observations, dans le cadre de mon stage, mais aussi les recherches que j'ai pu faire sur le sujet, il semblerait que la gestion des sites ENS soit très souvent mise en tension par rapport aux usages qui sont faits des sites. Dans le Puy de Dôme, bien que nous ne puissions sans doute pas considérer la fréquentation sur les espaces naturels sensibles comme une fréquentation massive, celle-ci reste très souvent problématique pour la gestion de nombreux sites. La gestion, par l'encadrement des pratiques et des loisirs, est absolument nécessaire pour viser une préservation durable, à la fois des paysages, mais aussi de la biodiversité sur ces espaces.

2.2 Les effets de la fréquentation récréo-touristique sur les espèces et les habitats.

2.2.1. Les effets de la fréquentation sur les habitats

Malgré les mesures prises par les gestionnaires de sites ENS, la gestion reste délicate avec les pratiques de loisirs qui se diversifient et l'augmentation de comportements de type « urbains » (BRETON, 2004) qui peuvent avoir un impact fort sur les milieux et les paysages mais également la faune présente sur le site.

Les ENS sont des espaces naturels protégés à vocation écologique, mais ils possèdent également et surtout un intérêt récréatif fort de par leur ouverture au public comme nous l'avons évoqué. Les visiteurs des ENS, de par leurs profils hétérogènes, ont souvent des aspirations différentes impliquant des pratiques variées, : randonnée, jogging, pratique du VTT, pratique de loisirs tels que la chasse ou la pêche, sorties en famille, observations naturalistes etc. MEURFEREC, 2007 rappelle que les profils des visiteurs étant hétérogènes, pour certains l'espace naturel est à tout le monde et donc à personne, ce qui conduit bien souvent à une appropriation de l'espace par les visiteurs qui font alors abstraction de la réglementation sur le site et des enjeux naturels qui y sont liés. Les Espaces Naturels Sensibles sont alors parfois considérés comme espaces de jeu, des terrains de moto-cross, des aires de pique-nique et même des campings. Ces pratiques sont fondées sur des besoins individuels ou sociaux liés à la nature. Le développement actuel des sports et des loisirs de nature illustre bien ce phénomène. En effet, la pratique de sports et de loisirs de nature a des effets spatiaux nombreux sur les sites concernés. Parmi ces effets nous pouvons citer le piétinement, le dérangement de la faune, ou encore la détérioration des équipements destinés à l'accueil du public.

Il paraît important de discuter des effets négatifs involontaires et indirectes que la fréquentation, parfois difficile à contenir, peut engendrer sur les sites afin de comprendre l'importance de la gestion de sites et de la mise en place d'aménagements destinés à l'accueil du public.



Figure 5. ENS des Falaises d'Amont (Etretat), victime de la surfréquentation et du piétinement hors sentier. Avril 2019 © Alexandra BREZNAY

La mauvaise utilisation des espaces peut avoir un impact important sur les enjeux à la

fois de la flore mais aussi de la faune. Les sorties de sentiers par exemple afin d'obtenir un meilleur point de vue pour photographie la nature, pour cueillir des plantes, pique-niquer en s'éloignant des lieux les plus fréquentés ou encore pour utiliser des raccourcis entre deux portions de sentiers, peuvent être à l'origine d'une importante dégradation des lieux. Par conséquent, ce piétinement, hors sentiers, et hors espaces accessibles au public, entraîne une régression du couvert végétal. La photographie ci-dessus (Figure 3) illustre bien ce phénomène. Certains visiteurs s'éloignent des sentiers balisés le temps d'une photo ou d'une pause pique-nique sans évaluer l'impact que leurs comportements qui, aussi anodins soient-ils, pourraient avoir des conséquences négatives sur la biodiversité du site. Selon l'intensité du passage, certaines espèces floristiques peuvent même venir à disparaître au profit de l'ouverture de nouveaux sentiers non officiels. La dégradation du couvert végétal peut également avoir un effet sur l'érosion des sols car certains ravinements peuvent se créer au fil des années avec le passage répété d'un grand nombre de visiteurs. Souvent ignorés par les visiteurs des ENS, puisque les informations ne sont pas toujours mises en évidence, ou pas toujours lues par ces derniers, les enjeux naturels sont pourtant nombreux sur les espaces de végétation rase comme les pelouses. Et même si cela peut ne pas être évident pour un public non naturaliste, certains habitats ont un intérêt patrimonial majeur et accueillent des espèces végétales protégées. Selon FRANCHINI et MIGNOTTE, 2007, sur le site du mont Mézenc dans le Massif-central, un sentier-test détournant l'itinéraire habituel sur une dizaine de mètres a permis de montrer la diminution de la diversité végétale sur cette portion. En effet, 72% du recouvrement végétal sur ce nouveau linéaire a diminué après onze jours seulement de test, et la disparition était quasi-

totale après quinze jours. Cette étude montre la corrélation entre affluence du public sur les ENS et dégradation des habitats naturels.

L'ENS d'initiative locale du Puy d'Aubière (ENSil), labélisé en 2011, est celui sur lequel j'ai le plus travaillé durant mon stage avec la réactualisation du plan de gestion. Comme expliqué plus haut, dans le cadre du plan de gestion, un état des lieux des activités humaines sur le site doit être réalisé. Les infractions et dégradations constatées doivent aussi être prises en compte pour la gestion future du site. J'ai également pu me rendre moi-même sur le terrain et constater les effets spatiaux de la fréquentation sur le site et le non-respect de la réglementation des ENS. L'une des infractions aux effets négatifs les plus importants sur le site du Puy d'Aubière c'est le passage illégal et répété de motocross sur la partie sud du site. Grâce aux nombreux sentiers, à la présence d'une route qui traverse le Puy mais aussi à sa situation

périurbaine, le site est très accessible au public. Bien que des blocs rocheux avaient été installés à l'entrée des sentiers les plus importants lors du précédent plan de gestion, ces-derniers n'empêchent pas les passages de motocross mais seulement celui des voitures. C'est pourquoi sur la partie sud, sur le coteau sec du Puy, un circuit de motocross est maintenant bien visible (Figure 6). Cet espace semble être un



Figure 6. Passages de motocross sur les coteaux secs de l'ENSil du Puy d'Aubière, création de ravines dans les pelouses thermophiles, 2016 © B. Mazeau

terrain idéal pour la pratique du motocross de par sa pente et le terrain meuble, mais cette pratique, en plus d'impliquer un fort dérangement pour la faune, détériore largement la pelouse sèche (pelouse thermophile) présente sur cette partie de l'ENSil. Or, l'inventaire des habitats naturels et de la flore du Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) stipule que l'on retrouve à ce même endroit un habitat très rare en Auvergne, et classé habitat prioritaire, les pelouses semi-sèches médio-européennes à *Bromus erectus*. Les passages répétés de motocross sont à l'origine de la détérioration de cet habitat mais également des espèces floristiques caractéristiques des milieux calcicoles comme l'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*), une espèce menacée au niveau régional selon la liste de l'UICN

mais aussi des espèces de Rhopalocères comme l'Azuré du Serpolet, un papillon classé Vulnérable sur la liste rouge régionale de l'UICN et protégé à l'échelle nationale. Les dérapages des roues de motocross viennent arracher la couverture végétale de ces pelouses en laissant le sol à nu. Le sol qui n'est plus retenu par la végétation s'érode lors d'évènements pluvieux et creusant alors des ravines profondes.

2.2.2. Les effets de la fréquentation sur la faune

La fréquentation non-gérée peut également avoir un effet direct sur la faune et le dérangement des individus de toutes espèces confondues présentes sur les sites. En 1969, Fritz Walther publie un article dans lequel il suppose que les animaux perçoivent les perturbations humaines comme un risque de prédation (FRID et DILL, 2002). Lorsqu'un individu rencontre un stimulus perturbateur d'origine anthropique, sa réponse comportementale et physiologique suivrait celle des proies rencontrant leurs prédateurs. Parmi ces stimuli, les auteurs citent aussi bien les hélicoptères volant à basse altitude qu'un photographe animalier qui tenterait de se rendre le plus discret possible. En effet, les individus ayant détecté un prédateur potentiel chez l'humain ou l'élément anthropique ont des réponses comportementales de fuite, afin de réduire la probabilité de capture. FRID et DILL, 2002 rajoutent même que cette réduction de la probabilité de capture est plus avantageuse pour les individus que le coût de l'abandon d'une parcelle de ressources ainsi que de la dépense d'énergie utilisée pour le déplacement. Les deux auteurs ont également démontré que des risques élevés de prédation, c'est-à-dire des perturbations intenses et à long terme, peuvent affecter de façon indirecte la reproduction mais aussi la survie d'une espèce puisque les individus sont alors obligés de détourner une grande partie de leur énergie à l'acquisition de nouvelles ressources. Le succès reproducteur de l'individu peut alors être plus faible. La figure ci-dessous (figure 7) est un modèle conceptuel qui décrit les mécanismes comportementaux des individus pour lesquels de nombreuses perturbations humaines, ainsi que des rencontres fréquentes de prédateurs, pourraient être à l'origine d'une diminution de la taille de la population de cette espèce.

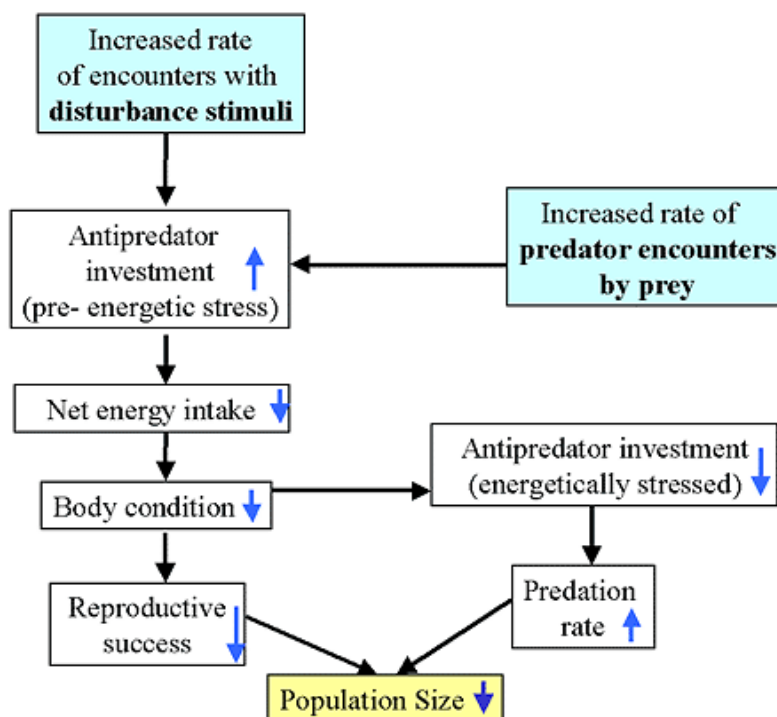


Figure 7. Schéma conceptuel des mécanismes comportementaux des individus soumis à des perturbations humaines ou à la rencontre fréquente de prédateurs, FRID et DILL, 2002, *Human-caused Disturbance Stimuli as a Form of Predation Risk*

De multiples activités peuvent être à l'origine d'effets négatifs majeurs sur les espèces. Le dérangement des espèces se définit comme une perturbation générée par la présence humaine mais aussi par des bruits anthropiques qui peuvent alors être à l'origine d'un stress chez l'animal (RABDEAU, 2019). De plus, ce stress pourrait également engendrer des changements dans les réponses physiologiques et comportementales de l'individu (FRID & DILL, 2002). Une étude sur les grizzlis a par exemple montré que lorsque ces derniers sont dérangés par des randonneurs, ils dépensent leur énergie à fuir ou adopter un comportement agressif envers les randonneurs plutôt que de se nourrir (WHITE et al. 1999 cités par FRID & DILL, 2002). FLAMANT et al., 2005 ont également étudié le dérangement humain sur l'avifaune. La dépense énergétique des espèces lors des vols liés au dérangement ou bien lors des périodes de vigilance est compensée par un changement de rythme alimentaire.

Aussi, les animaux sont capables de distinguer les différentes espèces qu'ils rencontrent et d'en juger leur danger potentiel, c'est pourquoi certaines espèces ayant été chassées ou étant encore chassées actuellement peuvent être davantage craintive à la rencontre des humains (LOUIS & LE BERRE, 1996). Le comportement de ces espèces sera alors d'autant plus modifié

et leur distance de fuite à la rencontre d'un individu humain sera plus importante. En effet, la distance de fuite est un très bon indicateur du niveau de tolérance d'un animal face au dérangement humain. En effet, la distance de fuite est bien souvent étudiée dans les études sur l'impact des activités humaines sur les espèces animales puisqu'elle sert de mesure quantitative de la réponse d'un animal à une perturbation (LOUIS & LE BERRE, 2000).

PAILLET, 2012, insiste aussi sur le fait que le dérangement de la faune peut résulter d'une perturbation visuelle qui pourrait être causée par le simple passage d'une personne ou d'un groupe de personnes, la perturbation lumineuse liée à l'éclairage nocturne des villes ou de grosses infrastructures, mais aussi la perturbation sonore provenant, par exemple, d'embarcations sur les littoraux, de travaux, des cris de personnes ou encore des tirs de chasse. L'auteur rajoute que, bien que les contacts entre humains et faune sauvage existent depuis toujours, le contexte environnemental et sociétal actuel est complètement différent du contexte d'il y a encore 50 ans. En effet, les espaces naturels connaissent un engouement sans précédent. L'aménagement de ces espaces et les réseaux de sentier de randonnée ont fait de ces derniers des espaces largement fréquentés par les humains. Les concurrences spatio-temporelles se sont donc accrues entre les Hommes et les espèces animales. Si, quelques décennies plus tôt la pression anthropique était plus faible, elle participe aujourd'hui au dérangement régulier des espèces parmi lesquelles certaines sont classées rares ou menacées. Or, comme le rappelle PAILLET, 2012, en période de reproduction notamment, le dérangement peut s'avérer particulièrement problématique puisque celui-ci peut être à l'origine de la diminution du succès reproducteur des individus sur les sites. Les gestionnaires d'Espaces Naturels Sensibles au sein de la LPO mettent un point d'honneur à ne réaliser aucune action de gestion sur les sites lors de la période de reproduction et de nidification. Aucun aménagements ou ouverture de milieux par exemple ne peut être réalisé durant la période de reproduction des espèces. Ainsi, du mois de mars au mois de septembre, la gestion des sites se veut plus douce et les actions mises en place tiendront davantage du suivi d'espèces afin d'éviter au maximum le dérangement. Cependant, si cette règle est bien connue et respectée des gestionnaires, les usagers des ENS ne sont pas toujours au fait de cette information. FLAMANT et al. 2005 ont justement étudié les effets des dérangements sur les oiseaux d'eau durant la période estivale en Baie de Somme au sein de la Réserve Naturelle. Le fait que le territoire soit l'un des principaux pôles touristiques du département engendre un déséquilibre dans l'occupation de l'espace par l'homme et l'avifaune. Les humains occupent largement l'espace à cette période de l'année ce qui rend la gestion de la réserve difficile et conduit les gestionnaires à remettre en cause leur mode de gestion

fréquemment. FLAMANT et al. 2005 montrent également que les dérangements permanents peuvent conduire à une progressive désertion des sites par l'avifaune puisqu'au-delà d'une certaine quantité de dérangements, les oiseaux désertent.

L'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier dans le Puy-de-Dôme semble être le parfait exemple pour illustrer l'impact de la fréquentation humaine sur le dérangement de la faune. Je n'ai pas travaillé lors de mon stage sur le plan de gestion de cet ENSil, mais je me suis rendue à plusieurs reprises sur le site dans le cadre de la rédaction de ce travail. Sur l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier, l'espèce de sterne pierregarin est notamment présente. Or, le dérangement est l'un des facteurs principaux de perturbation de la reproduction chez les sternes (PAILLET, 2012). Dès l'arrivée des premières chaleurs au mois de mai des baigneurs viennent pour profiter du plan d'eau et décident même parfois de se rendre sur des îlots au centre de l'étang. Les sternes qui nichent sur ces îlots sont alors directement dérangés par les allées et venues de baigneurs qui parfois même jettent les œufs à l'eau et détruisent les nids. Les nids de mouettes sont bien souvent détruits eux aussi. Sur l'ENSil, des radeaux sont également installés par les gestionnaires en hiver afin de faciliter la nidification des mouettes au milieu de l'étang. Toutefois, chaque année, des nids, pourtant observés par les gestionnaires quelques semaines avant le début de la baignade, sont détruits par des baigneurs dès l'arrivée des premières chaleurs. Certains baigneurs sautent également dans l'eau depuis les falaises au bord de l'étang dans lesquelles nichent les hirondelles de rivage, une espèce protégée au niveau national. Au printemps 2023, alors qu'une cinquantaine de couples d'hirondelles de rivage avait été observé, plus aucun nid n'était occupé au cours du mois de juin après que la saison de baignade ait commencé. Au printemps et en été, des groupes de jeunes viennent aussi sur le site de l'ENSil pour se retrouver en extérieur et en profitent pour mettre de la musique sur une enceinte Bluetooth avec un volume relativement élevé. Ce type de comportement peut également avoir un effet direct sur le dérangement des espèces.

Le dérangement des espèces est un sujet qui revient très souvent au sein de l'équipe de gestion des ENS à la LPO puisque les visiteurs affluent sur la plupart des sites à partir du printemps durant la période de reproduction. Si la réglementation sur l'ENS n'est pas respectée par le public alors les effets sur la faune peuvent être irrémédiables. Sur l'ENS de l'Etang Grand situé à Pulvérières dans le PNR des Volcans d'Auvergne, les gestionnaires témoignent de la disparition progressive des oiseaux d'eau depuis la création du sentier de l'ENS. Le sentier est davantage fréquenté à partir du printemps et particulièrement le week-end, causant du dérangement aux oiseaux qui nichent sur les berges de l'étang Les oiseaux ne sont alors souvent

que de passages sur le site, préférant les étangs alentours moins aménagés et par la même moins fréquentés.

2.2.3. La dégradation volontaire des aménagements récréatifs

Outre les impacts, parfois involontaires, sur les espèces et les milieux, il semble également important de discuter des dégradations volontaires des équipements sur les espaces naturels et notamment sur les Espaces Naturels Sensibles qui sont, par nature, ouverts au public et surtout à un public diversifié. De nombreuses dégradations sont fréquemment observées sur le terrain par les gestionnaires des ENS. Celles-ci sont diverses : dépôts d'ordures, dégradation des panneaux pédagogiques ou des panneaux de règlementation, dégradation des aménagements pour la faune etc. Quelques exemples observés directement sur des ENS gérés par la LPO Auvergne peuvent illustrer ces propos. Sur le site du Puy d'Aubière, une table d'orientation en lave émaillée installée en 2015 a été détruite en 2020 (Figures 8 et 9). Il n'en reste aujourd'hui que les pieds en bois. Celle-ci va être remplacée en 2023, mais nous ne pouvons prédire si la prochaine sera épargnée cette-fois ci. Or, l'installation d'une table d'orientation de ce type a un coût et nécessite beaucoup temps de réflexion et d'élaboration.



Figures 8 et 9. Destruction de la table d'orientation sur les coteaux sud de l'ENSil du Puy d'Aubière, 2020.

Sur l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier c'est tout un observatoire construit en bois qui a été brûlé quelques années après sa construction en 2015. Depuis, les observatoires ont été reconstruits en gabion afin d'éviter de nouvelles dégradations. Sur la plupart des sites, des panneaux pédagogiques et des panneaux d'informations sont fréquemment dégradés avec des graffitis. Ils sont même parfois arrachés comme nous pouvons le voir sur cette photographie (Figure 10) prise sur l'ENS de la Boire des Carrés, géré par la LPO Auvergne, situé dans l'Allier.



Figure 10. Panneaux pédagogiques arrachés sur l'ENS de la Boire des carrés (Allier)

Le dépôt de déchets est également très fréquent sur l'ensemble des sites. Des déchets verts, des déchets de pique-nique, des bouteilles en verre ainsi que des dépôts de gravats ou de matériaux de bâtiments sont régulièrement signalés sur les différents ENS. L'ENSil du Puy d'Aubière se situe à proximité du campus universitaire des Cézeaux à Aubière. Avant que la plupart des routes traversant le site soient fermées par des barrières, des étudiants se rendaient sur l'ENSil pour faire la fête et laissaient des bouteilles de bières par dizaines, voire centaines, sur le site (Figure 11).



Figure 11. Dépôt de bouteilles de bière sur l'ENSil du Puy d'Aubière près de la fontaine St-Martin

Bien que les Espaces Naturels Sensibles du Puy-de-Dôme ne semblent, pour la plupart, pas être victimes de la surfréquentation, la fréquentation humaine reste tout de même à l'origine de nombreuses dégradations et dérangements. Au sein de la délégation Auvergne de la LPO, la question de la fréquentation et de l'ouverture au public est un sujet préoccupant puisque les gestionnaires rencontrent fréquemment des problématiques de gestion liées à l'accès des sites au public, et plus particulièrement au comportement de certains usagers des sites. L'ouverture des sites ENS ne peut être remise en question puisque le libre accès du public est justement l'un des objectifs principaux de cet outil, mais la régulation de la fréquentation est très souvent discutée, bien que cette régulation puisse ne pas être totalement comprise par le public qui se rend sur les sites ENS.

2.3. Gestion de la fréquentation, entre incompréhension et conflits d'usage

PAILLET, 2012 insiste bien sur le fait que les choix de gestion de la nature doivent être correctement expliqués et justifiés aux visiteurs « *dans un esprit de service public* ». Puisque l'un des objectifs des ENS est l'accès des sites au public, le site doit être accessible à tous les publics et ne doit pas seulement limiter aux professionnels ou aux usagers sensibilisés. Il paraît au contraire primordial de permettre à l'ensemble des profils de visiteurs d'avoir accès aux sites aussi dans un objectif de sensibilisation. Pourtant, il semblerait que la gestion de la fréquentation sur les Espace Naturel Sensible puisse être fréquemment à l'origine de nombreux conflits. Il est bien évident qu'à partir du moment où un espace donne lieu à une soustraction, qu'elle soit une soustraction d'usage ou une limitation d'accès, cet espace donne également lieu à des tensions.

Premièrement, il arrive que la gestion soit rendue difficile par l'émergence d'une tension avec les usagers du site car le règlement qui s'applique au site n'est pas forcément bien compris et surtout bien accepté par les usagers. MEUR-FEREC, 2007 met en avant le fait qu'il arrive que les visiteurs acceptent mal les limites qui leur sont imposées, considérant que la réglementation porte atteinte à leur liberté personnelle. En effet, la nature est bien souvent rapportée comme étant un bien commun accessible à toutes et tous, il est donc parfois difficile pour un visiteur urbain de comprendre que l'usage de la nature implique d'obéir à des règles, comme cela peut être le cas dans l'espace urbain. Nous pouvons lire dans le comportement de certains usagers d'Espaces Naturels Sensibles une volonté de s'approprier les lieux dans leur intérêt, mais pas seulement. Il semblerait, par ailleurs, que le comportement des usagers soit parfois une réponse à une incompréhension de la réglementation et de la gestion du site comme le souligne MEUR-FEREC, 2007. Certains acceptent difficilement d'être canalisés sur les

sentiers, de renoncer au motocross et même au VTT alors que cela correspond parfaitement à la vision qu'ils se font de leur expérience de nature. MEUR-FEREC, 2007 rajoute que certains voient une réglementation très contradictoire dans la gestion des sites : les visiteurs sont obligés de tenir leurs chiens en laisse pour ne pas déranger la faune alors que sur certains sites la chasse est autorisée et des chasseurs prélèvent du gibier. D'après ce que j'ai pu observer durant mon stage, il semble que l'obligation de tenir son chien en laisse dans le périmètre des ENS, par exemple, n'est que très peu respectée. Pourtant au printemps, en saison de reproduction, les chiens en dehors des sentiers peuvent être à l'origine d'un dérangement de la faune. La réponse la plus fréquente des propriétaires de chiens reste que leur chien ne peut plus courir nulle part puisque les espaces naturels ne cessent d'être réglementés. Or, sans explication de la part des gestionnaires, cette incompréhension demeure. Les visiteurs n'ont pas non plus le droit de cueillir des fleurs sur le site alors que les gestionnaires fauchent par exemple. Aussi, la pratique de la chasse sur certains Espaces Naturels Sensibles est une contradiction qui semble revenir très souvent chez les promeneurs qui se voient contraints d'obéir à une réglementation ne leur permettant pas de vivre leur expérience de nature comme eux l'entendent. Ces promeneurs peuvent avoir du mal à comprendre la cohérence dans les choix de gestion, estimant alors que le fait de cueillir des fleurs et sortir des sentiers balisés sera moins impactant que la chasse à la fois sur le piétinement mais aussi sur le dérangement de la faune. Or, les explications peuvent être plus ou moins convaincantes du point de vue des visiteurs en fonction du contexte local, et il est donc parfois difficile de demander au public de respecter des positions qui seraient « en apparence très contradictoires » comme l'écrit MEUR-FEREC, 2007. En effet, si la chasse n'est pas systématiquement autorisée sur les Espaces Naturels Sensibles, il se peut que les gestionnaires ou les maîtres d'ouvrage autorisent la pratique dans un souci de cohabitation avec les acteurs locaux du territoire ou bien pour la « régulation » de certaines espèces.

L'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier s'avère être un véritable lieu de confrontation des besoins entre les usagers, entre une nature plus sauvage et une nature davantage « consommable », lieu d'activités diverses. Cet ENS, que la LPO a en gestion, est au centre des réflexions sur la gestion de la fréquentation humaine. Le site de l'Ecopôle est une ancienne carrière d'extraction de granulats. A la fin de l'exploitation de la carrière, le projet de l'aménagement de l'Ecopôle voit le jour dans un objectif de restauration écologique mais aussi d'accueil du public. L'un des objectifs principaux du site aujourd'hui est d'éviter qu'il ne devienne un parc de loisirs et de conserver ses enjeux naturels et les espèces qui sont inféodées à ses milieux. Le non-respect de la réglementation sur le site peut s'expliquer en partie par une

un nombre important de visiteurs qui viennent de l'agglomération clermontoise et communes autour afin de fuir la ville. Or, comme le rappelle BRETON,2004, la proximité des sites par rapport aux agglomérations a une influence importante sur le volume de visiteurs. L'Ecopôle, en tant qu'espace naturel, semble alors être considéré comme un espace de liberté *a contrario* de l'espace urbain. L'ENSil devient alors davantage un espace vert occupé par une population urbaine pour des pratiques familiales et conviviales qu'un espace naturel protégé. Sur le site internet de l'Ecopôle du Val d'Allier, il est précisé que l'ambition du site était de prouver qu'il est possible de consommer et de se détendre autrement en ayant accès à une nature préservée. Depuis 2011, 231 espèces d'oiseaux ont été observées. Toutefois, la diversité spécifique du site reste moyenne pour un site bordé par le lit mineur d'un cours d'eau de l'importance de l'Allier. Le dérangement causé par la fréquentation humaine et notamment le non-respect de la réglementation peut expliquer en grande partie cette faible diversité. L'Ecopôle du Val d'Allier est un site périurbain à proximité directe de Cournon d'Auvergne et de l'agglomération clermontoise attirant donc de nombreux visiteurs chaque week-end mais aussi en semaine, notamment les mercredi après-midi, et durant les vacances scolaires. Si la situation du site peut s'avérer être un atout remarquable pour sa valorisation, elle induit également un risque de surfréquentation avec des activités très diverses : promenade, cueillette, pêche, VTT et même baignade. En 2018, l'un des Eco-compteurs sur le site avait enregistré 61 119 passages de visiteurs sur l'année entière avec une moyenne journalière de 189 passages sur l'année et une moyenne maximum journalière de 1 474 passages au mois de juillet. Selon les dires des gestionnaires l'aménagement d'une Voie verte le long de l'Allier depuis 2020 a occasionné encore davantage de fréquentation sur le site mais cette information n'est pas chiffrée. Les gestionnaires de la LPO observent depuis des années des comportements allant à l'encontre de la réglementation et des objectifs de protection et de préservation de la biodiversité du lieu sans toujours pouvoir intervenir sur ces comportements, ces activités et les effets négatifs qu'ils entraînent sur la faune inféodée aux milieux naturels. Lors de mon stage j'ai pu me rendre plusieurs fois sur le site de l'Ecopôle et observer des visiteurs adopter des pratiques non-respectueuses de la nature. Lors d'une visite de site en juin 2023, bien que l'interdiction de la baignade soit indiquée sur plusieurs panneaux aux différentes entrées du site, mais aussi près de l'étang, nous avons pu croiser plus d'une vingtaine de personnes dans l'eau, mais aussi sur des matelas gonflables ou encore une personne sur un paddle. Si la baignade ne semble pas impactante à première vue, ses effets sont pourtant multiples et directement observables sur la faune. Les baigneurs viennent, pour la plupart, de Clermont-Ferrand ou de Cournon à la recherche d'un plan d'eau pour se rafraîchir. Ils sont de plus en plus nombreux et nous pouvons

très bien imaginer que cela empire avec les vagues de chaleur à répétition que nous connaissons chaque été. A plus long terme, la surfréquentation en période estivale sur l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier pourrait avoir un impact considérable sur les populations d'oiseaux sur le site.

Une réglementation plus stricte pourrait être envisagée sur les sites ENS mais alors celle-ci pourrait être difficile à accepter par certains visiteurs. En effet, la vision de la nature comme un espace de liberté et de non-propriété revient très souvent dans les discours mais aussi les comportements des visiteurs sur les ENS. L'une des particularités de l'ENSil du Puy d'Aubière, par exemple, c'est le nombre important de sentiers non balisés le traversant. Ces sentiers sauvages ne permettent pas de canaliser les visiteurs et de protéger les espaces aux enjeux plus forts. Les sorties de sentiers, comme expliquées plus tôt, peuvent avoir un impact important sur les milieux naturels mais les visiteurs semblent parfois préférer emprunter des chemins moins fréquentés et/ou plus directs. La réglementation n'est pas toujours bien connue des visiteurs, ni bien acceptée par ces-derniers, et ils choisissent souvent de faire ce qui leur convient le plus et ce qui leur permettra de profiter au mieux de leur expérience de nature.

Si la question de la cohabitation est particulièrement importante dans toute politique de conservation de la nature, la cohérence dans les actions choisies l'est également. MEUR-FEREC, 2017 conseille alors d'augmenter les efforts de pédagogie afin de justifier la réglementation et de limiter au mieux les incompréhensions des visiteurs. Nous reviendrons dans la prochaine partie sur diverses actions de pédagogie pouvant être mises en places dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion d'ENS. MEUR-FEREC, 2007 soulève également une problématique pouvant émerger face à l'affluence des visiteurs sur un Espace Naturel Sensible, c'est l'inquiétude des gestionnaires de sites ENS. En effet, la gestion d'un ENS nécessite beaucoup de temps de travail, un investissement important et cela a un coût. Or la question qui revient souvent est la suivante : « Comment préserver les écosystèmes dans ces conditions ? » (MEUR-FEREC, 2007). C'est là toute la difficulté de gestion des ENS, si les visiteurs sont parfois confus face à l'incohérence de la réglementation, les gestionnaires peuvent également se sentir confus. Il est souvent reproché aux gestionnaires de sites naturels tels que les Espaces Naturels Sensibles de ne se focaliser que sur les objectifs naturels des plans de gestion en se préoccupant que des actions de préservation de la biodiversité des sites concernés. Comme l'écrit MEUR-FEREC, 2007, les gestionnaires d'espaces naturels ont souvent un profil d'écologues, ce qui leur assure des connaissances solides en science de la nature, nécessaires à la gestion d'espaces naturels, mais elles orientent bien souvent les gestionnaires vers des enjeux de protection d'espèces de la faune ou de la flore plutôt que vers des enjeux d'accueil du public

et de sensibilisation. En d'autres termes, les gestionnaires sont davantage en charge de la dimension naturelle du site plutôt que de sa dimension sociale. MEUR-FEREC, 2007 rajoute que l'orientation choisie par les gestionnaires les pousse à considérer les visiteurs d'espaces naturels comme « perturbateurs » de la dynamique écologique. Très souvent l'accueil du public se fait donc seulement en fonction des objectifs de conservation. Le contraste des façons de penser et des usages entre les gestionnaires et les visiteurs peuvent être à l'origine de désaccords et de conflits.

Au-delà des conflits pouvant émerger entre gestionnaires et visiteurs, déclenchés par une forme de frustration par les deux partis, il arrive aussi que des conflits surviennent entre les usagers. Tous les usagers ne partagent pas la même représentation de la nature. Si certains recherchent le calme et la tranquillité, d'autres, pour lesquels le degré de « naturalité » accepté est plus faible, considèrent les Espaces Naturels Sensibles comme des espaces récréatifs et ne comprennent pas que des aménagements tels que des tables de pique-nique ou des poubelles ne soient pas installés. La disparité des pratiques peut être à l'origine de tensions entre les usagers qui acceptent plus ou moins le bruit ou le dérangement qu'impliquent des activités telles que le passage de véhicules motorisés ou bien la baignade. La perception du public sur les ENS diffère entre chaque visiteur des sites. Il existe de nombreuses études sur la capacité de charge écologique des espaces naturels mais nous oublions sans doute parfois qu'un espace naturel est également un espace social. Robert Manning a beaucoup étudié la capacité de charge sociale, c'est-à-dire le nombre de visiteurs tolérés pour ne pas produire une altération de l'expérience des autres visiteurs. MANNING, 2007 montre que l'augmentation de la fréquentation humaine sur les sites naturels peuvent avoir un effet sur la qualité de l'expérience récréative de tout un chacun du fait de l'affluence, de la dégradation des ressources et de l'augmentation du nombre de conflits. L'étude de la capacité de charge sociale peut aussi être un bon indicateur pour la gestion de la fréquentation sur un site naturel. MANNING, 2007 cite un exemple pour illustrer cette idée. Aux Etats-Unis, le *Wilderness Act*, la loi sur la protection de la nature, de 1967 suggère que les zones faisant parties du National Wilderness Preservation System (Système de gestion national des zones de nature sauvage) devraient être gérées de manière à offrir aux visiteurs de ces zones une expérience de « solitude ». MANNING, 2007 rappelle toutefois que ce concept de solitude est abstrait et difficile à mesurer, alors que les rencontres de promeneurs sur les sentiers et le nombre de campements sont plutôt de bonnes variables indicatives car elles peuvent être mesurées. Elles peuvent également être un indicateur de l'objectif de gestion ou de l'état « souhaité » de la nature. L'étude de la capacité de charge sociale peut également être

intéressante pour établir une comparaison du public en fonction des sites. MANNING souligne en effet que les visiteurs d'une nature sauvage peuvent être plus dérangés par le nombre de visiteurs, alors qu'à l'inverse, le public se tournant vers une nature plus urbaine et aménagée acceptera davantage de rencontrer beaucoup de promeneurs. Lorsqu'elle est étudiée au cas par cas, la capacité de charge peut être un concept particulièrement utile pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles qui sont, par essence, ouverts au public.

C'est pour toutes ces raisons qu'il m'a semblé intéressant au cours de mon stage, afin d'apaiser les tensions pouvant émerger entre les usagers et les gestionnaires mais aussi entre les usagers eux-mêmes, d'étudier la perception du public sur les Espaces Naturels Sensibles.

2.4. Intégration de la question de la fréquentation dans le travail de gestion des sites ENS

Au regard des exemples cités dans le point précédent, il semble important de rappeler que, plus que la fréquentation en elle-même, c'est bien souvent la méconnaissance de la réglementation et le non-respect de celle-ci qui conduit à des comportements et des pratiques pouvant aller à l'encontre de la préservation des sites naturels. En effet, si la surfréquentation peut avoir un impact sur les milieux naturels et le dérangement de la faune, ce n'est pas forcément le nombre de visiteurs qui impacte de façon significative la biodiversité des sites mais plutôt le comportement de certains visiteurs qui dégradent de façon volontaire les aménagements et les écosystèmes. La notion de « capacité de charge » est souvent utilisée en écologie afin d'estimer le nombre d'individus qu'un site naturel peut supporter sans que ses qualités naturelles ne se détériorent. Or, il semblerait que prendre en compte comme seule métrique le nombre d'individus sur un site restreigne largement notre réflexion, puisqu'en effet, même sur des sites n'étant pas concernés par une surfréquentation, les dégradations peuvent être nombreuses. Etudier les capacités d'accueil d'un site, bien que tout à fait nécessaire pour un site sur-fréquenté, n'est donc pas suffisant. BRETON, 2004 insiste bien sur le fait que s'il existe une corrélation évidente entre affluence et dégradations, celles-ci sont aussi étroitement liées au comportement du public et à l'usage qu'ils font des sites naturels sur lesquels ils se trouvent. Il semblerait alors que l'équilibre reste plutôt à trouver entre les conditions d'accueil, et la protection des espèces et des milieux qui composent le site. Toutefois, cet équilibre est à étudier et à trouver au cas par cas puisque chaque site, de par sa situation et ses enjeux, est différent. C'est en cela que le travail de gestion est absolument primordial, et que la question de la fréquentation doit être réfléchie et questionnée tout au long de l'élaboration du plan de gestion. La partie concernant le contexte socio-économique dans un plan de gestion d'Espace Naturel Sensible prend alors toute son importance puisque le plan de gestion relève finalement

de la carte d'identité du site concerné. La connaissance du site, des usagers de ce site, de leurs comportements et leurs pratiques est primordiale pour aller vers une gestion efficace en termes de préservation des enjeux naturels.

MERMET et MOQUAY, 2002 insistent sur le fait que les gestionnaires doivent tenir compte de ce rôle social dont les espaces naturels sont investis, ce qui rend le statut des ENS particulièrement complexe. C'est pourquoi le terme de « paradoxe » utilisé par MEUR-FEREC, 2007 revient souvent dans la littérature scientifique lorsque l'on discute des Espaces Naturels Sensibles en particulier. Effectivement, les Espaces Naturels Sensibles sont souvent convoités pour les aménités qu'ils offrent et les pratiques d'activités de plein air (MERMET et MOQUAY, 2002) tout en ayant un rôle pédagogique important. D'après MEUR-FEREC, 2007, les objectifs des ENS, à savoir concilier l'accueil du public avec la conservation des écosystèmes, sont particulièrement ambitieux. Toutefois, selon l'auteure ces deux objectifs sont essentiels car indissociables dans un processus de patrimonialisation de la nature. La patrimonialisation d'un lieu, d'un site naturel, laisse place à l'expression de l'émotion et des sentiments qu'ils soient collectifs ou individuels. La nature intègre alors la sphère patrimoniale à travers des actions de médiations scientifiques qui vont contribuer à construire une représentation de la nature, d'un milieu ou d'une espèce, comme relevant d'un bien commun dont les sociétés contemporaines, et locales, ont hérité, et qui mérite d'être protégé afin d'être transmises aux générations suivantes. PERON, 2002 (cité par MEUR-FEREC, 2007) se demande justement si le véritable enjeu de la préservation de la nature ne passe-t-il pas nécessairement par un processus de patrimonialisation ? Il semblerait que l'appropriation de la nature, en tant que bien commun, pourrait alors être la garantie d'une protection durable puisque chacun est alors rendu bénéficiaire de cet héritage. Nous pouvons alors nous demander quels sont les moyens à mettre en œuvre par le gestionnaire pour impliquer le public à la protection d'un site. Il s'agit donc pour les ENS d'intégrer dans les plans de gestion une réflexion sur l'ouverture du site au public, la gestion de la fréquentation et l'implication des visiteurs dans la préservation du site. BOUIN, 2006 insiste justement sur l'importance de préciser, dans les plans de gestion des ENS, quels sont les objectifs de l'ouverture au public sur chaque site, comment ces-derniers sont conduits et quels sont les aménagements pouvant être considérés comme compatibles avec la sauvegarde du site.

Mes missions durant ce stage visaient à la réactualisation d'un plan de gestion d'un ENS ainsi qu'à l'évaluation quinquennale de deux plans de gestion d'ENS d'une durée de 10 ans. Mon rôle en tant que stagiaire à la LPO Auvergne a été d'accompagner les gestionnaires des sites

ENS sur ces travaux. L'Espace Naturel Sensible d'initiative locale (ENSil) du Puy d'Aubière, situé au sud de l'agglomération clermontoise, pour lequel nous avons réalisé le travail de réactualisation de son plan de gestion, est justement concerné par cette problématique de fréquentation avec des effets directs observés sur le site. Il se trouve que la question de la fréquentation a eu une place centrale tout au long de la rédaction du nouveau plan de gestion puisque la réflexion sur la bonne gestion du patrimoine naturel du site doit impérativement prendre en compte les pratiques et le comportement des visiteurs sur ce-dernier. Ce travail était donc parfaitement propice à la réflexion sur le paradoxe des ENS, entre ouverture et conservation, et s'est avéré être un exemple particulièrement intéressant pour illustrer la façon dont certaines activités ont un impact fort sur la préservation des espèces et/ou des habitats (les problématiques liées à la fréquentation humaine sur l'ENSil du Puy d'Aubière sont détaillées dans la partie 2.2.) Afin d'éviter de nouvelles dégradations autant d'un point de vue matériel que du point de vue de la biodiversité présente sur site de l'ENSil, le nouveau plan de gestion est l'occasion d'apporter une nouvelle réflexion nécessaire sur la fréquentation humaine sur un site périurbain et les mesures possibles pour limiter la pratique du motocross ou encore le nombre de sentiers non officiels par exemple. J'ai assisté durant mon stage à plusieurs comités de gestion et comités techniques dans le cadre de la réactualisation du plan de gestion. Ces différents comités, organisés tout au long de l'année de réactualisation du plan de gestion, permettent au maître d'ouvrage (la mairie d'Aubière) et à l'organisme gestionnaire du site (la LPO Auvergne) de rencontrer les acteurs qui interviennent sur le site. Par exemple l'Association de Sauvegarde des Caves d'Aubière (ASCA) qui participe à la rénovation d'anciennes caves dans lesquelles hibernent plusieurs espèces de chauve-souris, le Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme qui entretiennent le rucher pédagogique présent sur le site, le Saint Hubert Club Aubiérais (l'association de chasse), ou encore les clubs de course locaux ou les collèges de la ville d'Aubière. Des discussions avec ces acteurs ressortent des idées, des propositions aussi bien d'actions en faveur de la biodiversité que des actions de gestion de la fréquentation. Il semble qu'impliquer les usagers eux-mêmes permette de comprendre davantage les enjeux liés à l'accueil du public. Mon stage m'a permis de comprendre que l'élaboration d'un nouveau plan de gestion pouvait être l'opportunité de revenir sur des erreurs ou des manquements dans le précédent plan de gestion afin d'améliorer les actions futures. Dans le cas de la réactualisation du plan de gestion de l'ENSil du Puy d'Aubière, les discussions et les échanges que nous avons pu avoir en interne au sein même de la LPO mais aussi avec les usagers des sites, nous ont permis de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour permettre aux usagers de continuer à profiter de l'accès au site tout en préservant au mieux les espèces et habitats qui s'y trouvent.

Les deux évaluations quinquennales des plans de gestion de l'ENS de l'Etang Grand et l'ENS du Bec de Dore m'ont également permis d'étudier la question de la fréquentation sous un autre angle puisque ces deux sites sont fréquentés de façon bien moindre. J'ai également pu travailler sur le schéma de valorisation de l'ENS de Bec de Dore, ce qui m'a également permis d'analyser les stratégies de conciliation de l'accueil du public et de conservation de la biodiversité dans le cadre d'un ENS en territoire rural. Ces travaux, ainsi que les recherches que j'ai menées sur d'autres ENS du Puy-de-Dôme, m'ont permis de relever l'importance de la prise en compte de la fréquentation humaine dans le cadre de la gestion d'espaces naturels. Les défis sont nombreux afin de rendre possible la préservation des habitats et espèces avec l'ouverture au public, parfois menacée et souvent questionnée tant cette ouverture peut être à l'origine de dégradations sur les espaces protégés.

2.5. Etude de la perception du public sur les ENS

L'étude de la perception du public a comme objectif principal d'œuvrer en faveur d'une ouverture des sites qui soit la plus respectueuses de l'environnement. CLARIMONT *et al.* 2017 ont présenté, lors du séminaire PUCA sur les *Impacts et les mesures de gestion de la fréquentation dans les sites naturels exceptionnels*, plusieurs enquêtes ethnologiques menées à la dune du Pilat, dans la vallée de Gavarnie ainsi qu'à la Pointe du Raz. Ces enquêtes avaient plusieurs objectifs, d'abord appréhender la façon dont les habitants, les commerçants et les visiteurs percevaient le site, ses mesures de protection, ou encore qui étaient les visiteurs. Les chercheurs ont eu recours à des méthodes mêlant approches qualitatives et quantitatives. Des entretiens semi-directifs auprès des usagers ont donc été réalisés afin d'en savoir davantage sur les visiteurs des sites et sur la perception qu'ils se font du site, ce qu'ils apprécient sur celui-ci, s'ils connaissent son classement de protection, mais aussi s'ils considèrent que l'ouverture d'un site naturel au public peut avoir des effets sur l'environnement de ce site. Ces questions peuvent permettre de se faire une idée du ressenti et des visiteurs sur les espaces naturels. La réalisation d'un questionnaire auprès des usagers des sites naturels permet de réfléchir au rapport de chaque visiteur à la nature. Or, prévenir les risques de dégradation, c'est justement se donner les moyens de connaître les visiteurs des sites et les pratiquants de sports de nature, de plus en plus nombreux aujourd'hui, puis d'évaluer l'incidence de leurs pratiques sur les espaces naturels (MERMET et MOQUAY, 2002). Ainsi, ces questionnaires peuvent être l'aide nécessaire pour connaître les différentes activités pratiquées mais aussi les comportements adoptés par les usagers, les périodes de fréquentation du site ainsi que la visibilité plus ou moins forte de chacune des activités (MERMET et MOQUAY, 2002).

Dans le cadre de mon stage et pour étudier davantage la question de la fréquentation humaine sur les Espaces Naturels Sensibles du Puy-de-Dôme, je me suis donc inspirée des études qui avaient été réalisées sur ce même sujet de l'accueil du public et la perception des usagers sur les espaces naturels. Il m'a semblé que la question de la fréquentation n'était envisagée dans la plupart des cas qu'à travers le prisme du gestionnaire mais que les principaux concernés, les usagers eux-mêmes, n'étaient que très peu sollicités dans la gestion des sites ENS pourtant destinés à l'accueil du public. J'ai donc souhaité élaborer un questionnaire [Annexe 1] sous forme d'entretiens semi-directifs en supposant que ce type d'entretiens permettrait aux personnes interrogées de se livrer davantage que dans le cadre d'un questionnaire avec des réponses fermées. En effet, il me semble intéressant dans le cadre d'une étude pilote, puisqu'aucune étude de ce genre n'a jamais été réalisée au sein de la LPO Auvergne, de permettre aux personnes interrogées de discuter et échanger librement afin d'obtenir une première vision d'ensemble de la perception des visiteurs sur les ENS. En réfléchissant avec les gestionnaires d'ENS au sein de la LPO Auvergne qui m'ont également partagé leurs questionnements et les informations qui leur semblaient utiles pour une meilleure gestion de la fréquentation sur les sites, j'ai listé 25 questions. En élaborant ce questionnaire, j'ai également tenté de prioriser certaines questions puisque l'entretien semi-directif implique un échange, une discussion et donc me permettrait d'en apprendre davantage sur les pratiques et les perceptions des visiteurs. J'ai donc pensé que certaines questions pourraient être supprimées ou modifiées lors des entretiens en considérant le temps que les personnes interrogées m'accorderaient, leur intérêt pour le questionnaire ou encore vers quelle direction ces-dernières souhaiteraient orienter la discussion.

Les questions sont regroupées en 5 thèmes :

- **Usages des sites :** Dans cette rubrique, les questions tournent autour des loisirs ou des pratiques des personnes interrogées. Les premières questions permettent également de connaître dès le début du questionnaire les liens que la personne interrogée entretient avec le site, si la personne habite à proximité ou bien si elle est de passage par exemple puisque cela peut avoir un effet sur les pratiques des usagers.
- **Représentation de la nature :** Trois questions dans cette rubrique permettent de comprendre ce que représente la notion de nature chez la personne interrogée puisque les expériences de naturalité peuvent être tout à fait différentes d'un individu à l'autre et cela peut également influencer les perceptions et les pratiques.

- **Protection du site :** Les questions de cette rubrique visent plutôt à savoir si les usagers des espaces naturels, des ENS dans le cas présent, ont conscience d'être dans une nature protégée, si la notion d'ENS est comprise et si la réglementation est connue. J'ai supposé que les visiteurs d'espaces naturels protégés n'étaient pas toujours au fait des protections mises en places et que la labellisation d'un site n'avait pas d'effet direct sur sa fréquentation. Ces questions m'ont donc paru importantes afin de valider ou d'invalider mon hypothèse de départ.
- **Valorisation du site :** Les questions de cette rubrique visent à connaître les perceptions des usagers quant aux aménagements du site et sa mise en valeur. Ces questions peuvent également permettre d'obtenir des informations sur la bonne communication du site ENS et des animations pédagogiques destinées au grand public. Cette rubrique peut être particulièrement utile pour les gestionnaires d'Espaces Naturels Sensibles puisqu'elle concerne directement la gestion qui est appliquée au site.
- **Perception de la fréquentation :** La question de la perception de la fréquentation à travers le prisme des usagers eux-mêmes m'a semblé intéressante à traiter puisque l'on étudie déjà beaucoup la perception de la fréquentation à travers le prisme des gestionnaires. Etudier la capacité de charge sociale d'un site nécessite de mettre en place une méthode de questionnaire assez fine, il semble que les quelques questions proposées dans ce questionnaire permettent de se faire une première idée de la perception des usagers sur cette question de la fréquentation et d'évaluer de façon sommaire la capacité de charge sociale des personnes interrogées. L'étude de la capacité de charge sociale sur les sites ENS pourrait apporter des informations supplémentaires aux gestionnaires quant à la gestion de la fréquentation, d'autant plus que la capacité de charge sociale est une notion que très peu étudiée, c'est pour cela que j'ai souhaité l'intégrer dans le questionnaire.
- **Expérience et ressentis :** Cette dernière partie regroupe deux questions de synthèse sur l'expérience vécue de la personne interrogée vis-à-vis du site ENS sur laquelle elle se trouve et une question sur les sentiers empruntés et les lieux marquants sur le site. La réponse à cette question ne se fait pas à l'oral mais plutôt par le dessin sur une carte du site. La personne est libre d'entourer les lieux particuliers, d'écrire des notes, de tracer le trajet qu'elle a parcourue etc. Par la suite, les réponses notées sur la carte d'un site pourront être reportées sur le logiciel de cartographie Qgis et une carte de chaleur pourra être réalisée afin de connaître les lieux et les sentiers les plus fréquentés sur chaque site.

Ce questionnaire me sert de support d'étude durant la réalisation de mon stage mais les réponses et données récoltées pourront également être utilisées par les gestionnaires de sites ENS à la LPO. A la fin de mon stage, des questionnaires plus condensés et sous forme de questionnaires fermés pourront également être élaborés à partir des informations issues de ce questionnaire. Pendant la durée de mon stage, nous avons choisi, en accord avec les gestionnaires de sites ENS à la LPO, trois sites sur lesquels je me déplacerai pour poser ce questionnaire aux usagers. Les sites sont tous différents pour ce qui est de leur situation géographique mais aussi en terme de fréquentation. L'ENSil du Puy d'Aubière est un site ENS périurbain considéré comme le « poumon vert » de la ville d'Aubière, l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier est également un site périurbain pour lequel la question de la fréquentation est au centre des discussions du fait des nombreuses dégradations d'origines humaines, et l'ENS de la forêt de la Comté est un site plutôt rural mais très fréquenté et comportant de nombreux aménagements d'accueil. Les réponses devraient différer entre ces sites dont les enjeux naturels et humains sont relativement différents.

Ce questionnaire me semble nécessaire dans le contexte d'augmentation de la fréquentation dans les espaces naturels puisqu'au-delà de l'étude de la fréquentation dans un objectif de préservation de la biodiversité, il paraît primordial et nécessaire de s'intéresser à la demande sociale en matière d'accès aux espaces naturels sensibles, afin de comprendre ce que viennent chercher les gens dans la quête de ces espaces. Est-ce, comme le suggèrent MERMET et MOQUAY, 2002, l'opposition à la vie urbaine, la recherche de calme, d'air pur pour se relaxer ? La recherche d'espaces porteurs d'un symbole de liberté ? En d'autres termes, la recherche des éléments que la vie moderne n'apporte pas ou peu ? Longtemps, et encore aujourd'hui, dans la société occidentale la nature s'oppose à la culture. Si l'espace urbain est synonyme de monde, de brouhaha et les espaces verts y sont rares, la nature pourrait être le lieu apportant calme et sérénité. Il semblerait que cette idée soit celle qui nous vienne à l'esprit le plus souvent lorsque l'on réfléchit à la question, toutefois, ce questionnaire nous permet de valider ou invalider notre hypothèse de départ.

Cette partie nous a permis de comprendre la façon dont la fréquentation humaine sur les Espaces Naturels Sensibles peut avoir un impact sur les actions de préservation de la biodiversité. C'est une problématique qui est au cœur des réflexions chez les gestionnaires d'ENS. Bien que la première solution à laquelle nous pourrions penser serait de tout simplement restreindre l'accès aux sites protégés, les enjeux autour de l'accueil du public sont nombreux. Nous développerons cette réflexion dans la dernière partie de ce travail, et nous tenterons de

voir quelles solutions concrètes peuvent être apportées et quels moyens peuvent être mis en œuvre pour atténuer ce paradoxe en questionnant l’outil même des Espaces Naturels Sensibles.

3. Atténuer le paradoxe fréquentation / protection : quelles mesures, quelles limites ?

Il semble important de rappeler au début de cette partie que le paradoxe entre fréquentation humaine sur les ENS et protection de la biodiversité ne peut être dépassé, en cela que la fréquentation est inhérente au classement ENS d'un site. Au mieux, le paradoxe peut être atténué, si les effets des pratiques récréatives sur les ENS sont diminués par diverses actions de gestion et de sensibilisation. Il s'agit de garder à l'esprit que les Espaces Naturels Sensibles sont des espaces fréquentés dans lesquels se trouvent des aménagements de façon à accueillir le public en évitant au mieux les dégradations. Dans cette troisième et dernière partie, nous avons donc tenté de comprendre la façon dont les deux objectifs de l'outil ENS peuvent être atteints : la protection de la biodiversité et l'accueil du public.

3.1 Emergence progressive des politiques de gestion de la fréquentation sur les espaces naturels protégés

La question de la fréquentation humaine a pris une place importante dans la gestion des espaces naturels protégés à l'échelle mondiale depuis la fin du XXe siècle. En 1983 déjà, John Marsh (cité par HERITIER, 2007) qualifiait la dualité tourisme et protection de la biodiversité dans les parcs nationaux d'Amérique du Nord de « relation problématique »¹⁰. L'importante augmentation de la fréquentation des parcs nationaux depuis les années 1950-1960 a, en effet, conduit très tôt à des réflexions pour tenter de réduire les impacts liés à l'usage des parcs comme le souligne HERITIER, 2007. Il interroge également sur les objectifs réels des parcs nationaux canadiens et états-unis en se demandant si l'on souhaite réellement protéger ces espaces ou bien s'ils offrent simplement de nouveaux débouchés économiques aux opérateurs privés ? En effet, si l'afflux de touristes, qui se compte en millions chaque année dans les parcs nord-américains, est sans doute une aubaine pour l'industrie du tourisme, la surfréquentation inquiète quant à elle les gestionnaires en ce qui concerne la protection des écosystèmes. Cette dualité, entre activité récréative et conservation, s'étend à l'échelle mondiale. La variété et la multiplication des activités pratiquées sur les espaces naturels vont participer à l'augmentation des tensions entre utilisateurs et gestionnaires des sites. La plupart des espaces naturels protégés à l'échelle mondiale sont ouverts au publics. Se pose alors la question de l'accueil de ce public. Ces millions de visiteurs pour les parcs nationaux nord-américains, et ces milliers de visiteurs

¹⁰ MARSH, John (1983) Canada's Parks and Tourism: A Problematic Relationship. Peter E. Murphy (dir.) (1983) *Tourism in Canada: Selected issues and options*, vol.21, Western Geographical Series, Victoria, University of Victoria, pp. 271-307.

pour les espaces naturels protégés en France, nécessitent la construction de nouvelles infrastructures d'accueil et d'aménagements afin que leur expérience ne soit pas altérée, mais aussi pour que les effets sur les milieux soient moindres. La recherche d'actions à mettre en œuvre pour atténuer les effets de la fréquentation sur les écosystèmes fait partie du travail des gestionnaires des sites naturels. Il paraît donc primordial aujourd'hui de laisser une grande place à cette réflexion dans les plans de gestion et les comités de gestion dans le contexte actuel d'augmentation de la fréquentation dans les espaces de nature.

Un éventail de préconisations et d'actions sont mises en place dans les espaces naturels protégés à l'échelle mondiale pour tenter d'atténuer le paradoxe apparent entre fréquentation humaine et protection de la biodiversité. En France, la décision de restreindre l'accès de la calanque de Sugiton en 2022 a beaucoup fait parler, en cela que la restriction de l'accès à la nature ne convainc pas de façon unanime. Une étude présentée lors d'un séminaire PUCA¹¹, sur les impacts des mesures de gestion de la fréquentation dans les sites naturels exceptionnels, a d'ailleurs démontré un rejet unanime des mesures de maîtrise de la fréquentation de la part des personnes interrogées. La restriction de l'accès à la Calanque a pourtant permis d'observer de premiers indices de ralentissement de l'érosion des écosystèmes sur le site selon le site du Parc National des calanques. Au-delà du ralentissement de l'érosion, la diminution du nombre de visiteurs peut également être à l'origine d'un processus de résilience écologique¹². Les visiteurs ont aussi davantage apprécié leur visite du site, dans des « conditions apaisées »¹³ avec un nombre de touristes réduits donc une charge sociale amoindrie. Le Parc national a également mis en place, pour dissuader le public à se rendre en trop grand nombre sur les plages des calanques, une campagne d'anti-communication pour casser l'image de rêve des Calanques et protéger les milieux. Ces méthodes de gestion de la fréquentation sont récentes et encore discutées. Il existe toutefois un large panel d'actions à mettre en œuvre pour atténuer le paradoxe entre fréquentation humaine et protection de la biodiversité avant de réfléchir à une restriction d'accès ou fermeture des espaces naturels protégés.

3.2 Mise en œuvre d'actions de gestion de la fréquentation dans les Espaces Naturels Sensibles du Puy-de-Dôme

¹¹ Séminaire PUCA : Les sites exceptionnels : quelle contribution au développement local ?

¹² Résilience écologique : Capacité d'un écosystème, d'un habitat, d'une population à retrouver son fonctionnement normal après avoir connu des perturbations importantes.

¹³ Site du Parc national des Calanques, « Réservation Sugiton »

Dans le Puy-de-Dôme, la question de la conciliation des usages, entre protection de la biodiversité et fréquentation humaine, sur les espaces naturels protégés se pose depuis longtemps déjà. MERMET et MOQUAY, 2002 évoquent déjà dans leur ouvrage la recherche de solutions opérationnelles dans le PNR des Volcans d’Auvergne. Les auteurs insistent sur le fait que le territoire du PNR est particulièrement prisé par les touristes à tel point que certaines estives, les plus proches de Clermont-Ferrand, sont devenues de « véritables jardins publics »¹⁴. Plus récemment, les gestionnaires d’espaces naturels protégés dans le Puy-de-Dôme (PNR des Volcans d’Auvergne, PNR Livradois-Forez, CEN Auvergne, LPO Auvergne) ont entamé une réflexion face à l’augmentation de la fréquentation sur des espaces pourtant longtemps préservés. Sur les Espaces Naturels Sensibles que la LPO a en gestion, la problématique est omniprésente comme nous l’avons évoqué dans la deuxième partie de ce travail. Les ENS sont des espaces fragiles qui nécessitent la mise en place d’une gestion adaptée, d’où l’importance de la rédaction d’un plan de gestion personnalisée pour chaque site ENS. Une gestion adaptée au cas par cas est le meilleur moyen de faire des ENS un espace où l’Homme et la nature se rencontrent. La bonne gestion écologique d’un site ENS implique « *la possibilité de maintenir un haut niveau de biodiversité [...] tout en conservant des marges d’utilisation (activités de loisirs, accueil touristique, support pour une pédagogie de l’environnement ...) compatible avec les milieux naturels* » (FAUCONNIER, 2004). Pour cela, des outils et des méthodes de protection existent déjà. Pour l’accueil du public sur des sites ENS, de nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre.

L’élaboration des plans de gestion nécessite de repenser un zonage permettant de décider d’une stratégie de gestion. Avant la réflexion sur les actions à mettre en place concernant la gestion de la fréquentation, des outils pour connaître la fréquentation sur les sites existent avec notamment la mise en place d’éco-compteurs permettant de mesurer les différences d’intensité de la fréquentation entre différentes périodes de l’année ou encore entre différentes zones d’un même site. L’installation d’éco-compteurs peut être particulièrement intéressante pour connaître davantage les pratiques des usagers sur les sites afin de mettre en place une gestion réfléchie. Par la suite, les principales questions qui se posent lors de l’élaboration du plan de gestion et notamment lors du choix des enjeux naturels du site sont les suivantes : que protéger ? Et comment le protéger ? Les choix de gestion supposent une véritable réflexion articulant écologie et usages du site. Ils nécessitent une réflexion préalable

¹⁴ MERMET L et MOQUAY P. 2002 Accès du public aux espaces naturels, outils d’analyse et méthodes de gestion, *hermès sciences*, p. 249

entre le gestionnaire, le maître d'œuvre mais aussi les usagers, ou les représentants des usagers, de l'espace concerné. Ces choix de gestion impliquent la participation de l'ensemble de ces acteurs mais aussi la négociation entre ces acteurs puisque tous peuvent avoir des avis qui divergent. Pour cela, des comités techniques et des comités de gestion sont organisés tout au long de l'élaboration d'un plan de gestion d'ENS afin de planifier au mieux les usages acceptables ou pas, l'intensité de ces usages et le suivi de l'état écologique du site. Le travail collectif semble nécessaire dans la gestion d'un ENS afin de permettre l'accès du site au public en protégeant au mieux la biodiversité qui s'y trouve. Sur l'ENSil du Puy d'Aubière, plusieurs comités techniques (CT) sont organisés tout au long de l'année de réactualisation du plan de gestion afin de travailler avec les acteurs du site, et créer une relation de confiance avec le gestionnaire. Ces comités permettent aux acteurs du site, représentants des usagers, d'échanger avec le gestionnaire et le maître d'œuvre, de partager leurs interrogations quant à la gestion du site mais également d'apporter des informations sur la fréquentation et les usages du site à la LPO. Ces moments d'échange et de concertation sont absolument primordiaux dans le travail de gestion en amont des actions sur le terrain.

L'aménagement des sites ENS est, par la suite, réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion. Sur les sites ENS, les aménagements sont très importants pour permettre au public de profiter au mieux de leur sortie en nature en impactant le moins possible la faune et la flore présentes sur le site. Ces aménagements sont divers : sentiers pédagogiques, tables d'orientation, panneaux d'interprétation et d'information ou encore stations d'écoute. Les stations d'écoute (Figure 12) sont des aménagements privilégiés sur les Espaces Naturels Sensibles pour permettre aux visiteurs de vivre et profiter pleinement de leur expérience de nature. Ces stations leur permettent de s'arrêter au détour du sentier pour se reposer quelques instants en écoutant le chant des oiseaux ou le bruit du vent dans les arbres. Cette expérience peut être considérée comme une première sensibilisation à la nature qui les entoure.



Figure 12. Station d'écoute, ENS de la Boire des Carrés © C. Ville

L'un des objectifs principaux des aménagements sur les ENS consiste à concentrer les visiteurs vers les points d'intérêts présélectionnés et d'orienter la mobilité spatialement. En

participant à l'élaboration du Schéma de Valorisation de l'ENS du Bec de Dore durant mon stage, j'ai pu comprendre davantage la difficulté de création d'un sentier d'interprétation. Le sentier doit offrir aux visiteurs des points de vue agréables qui leur permettent de profiter pleinement de leur expérience de nature et des particularités du site en termes de paysages, mais il est préférable qu'il ne passe pas à travers des zones plus fragiles pouvant être le refuge pour certaines espèces animales ou végétales. Sur l'ENS du Bec de Dore, le projet de sentier d'interprétation a été réfléchi de façon à ce qu'il ne dépasse pas 3km afin que la promenade ne soit pas trop longue pour une famille par exemple.

Le sentier ne devait pas passer près de zones aux enjeux écologiques importants mais le gestionnaire souhaitait tout de même mettre en avant le paysage offert par la confluence entre la Dore et l'Allier sur cet ENS. Le projet de sentier sur cet ENS nécessite des mois de travail et d'échange entre le maître d'œuvre, le gestionnaire mais aussi parfois avec les usagers.



Figure 13. Sentier d'interprétation autour des étangs sur l'ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier © C. Ville

L'élaboration d'un sentier d'interprétation, au-delà de sa conception qui nécessite une réflexion en amont, exige également bien souvent des aménagements spécifiques. La fragilité du site implique des aménagements légers pour sauvegarder au mieux les habitats comme le rappelle PRIEUR, 2006. Sur plusieurs ENS, des pontons, comme celui sur la photographie ci-contre (Figure 13) sur l'ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier, sont construits pour permettre aux visiteurs de suivre le sentier sans piétiner la flore et dégrader les milieux. Des observatoires sont également bien souvent construits sur les ENS le long des sentiers. L'aménagement de points de vue de faible valeur écologique permettent d'observer sans dérangement les espèces d'oiseaux patrimoniales. Ce genre de cabane d'affût ou palissades le long des sentiers limitent bien le dérangement visuel pour la faune. Ils invitent également souvent les visiteurs à être plus discrets.

D'autres aménagements tout au long des sentiers peuvent également participer à la sensibilisation des visiteurs, notamment les panneaux pédagogiques et les panneaux d'information. Ces types de panneaux sont présents sur tous les sites ENS gérés par la LPO. Ils permettent d'informer aux visiteurs dès l'arrivée sur le site qu'ils entrent sur un espace naturel protégé qui abrite une faune et une flore remarquable à respecter. Sur les panneaux nous retrouvons également la réglementation qui s'applique au site ENS avec des pictogrammes et

très souvent le plan du site et de ses sentiers. Tout au long des sentiers, des panneaux pédagogiques apportent des informations aux visiteurs sur la biodiversité mais aussi l'histoire des sites. Ces panneaux visent à sensibiliser le public à la richesse écologique et la vulnérabilité des espèces et des habitats du site sur lequel il se trouve en mettant en exergue certaines espèces patrimoniales comme nous pouvons le voir sur la photographie ci-contre, au début du sentier des Ophrys, sur l'ENSil du Puy d'Aubière (Figure 14). Sur cette photographie, nous observons



Figure 14. Panneau pédagogique sur le sentier des Ophrys, ENSil du Puy d'Aubière © C. Ville

bien que le mobilier sur les espaces ENS doit se rapprocher le plus possible de ce qui est déjà naturellement présent sur le site afin qu'il ait le moins d'impact possible sur le paysage. Les aménagements sont la plupart du temps en bois avec des couleurs assez neutres. Aussi, les informations inscrites sur les panneaux pédagogiques doivent être assez synthétiques puisque le public visé est un public non spécialiste. L'intérêt étant de sensibiliser un public assez large, puisque la sensibilisation est particulièrement importante dans la gestion de la fréquentation humaine sur les sites ENS.

La LPO Auvergne propose également sur l'ensemble de ses sites ENS des sorties pédagogiques à destination d'un public scolaire ou du grand public. Dans le Puy-de-Dôme, une chargée de mission s'occupe de l'animation et la sensibilisation sur les ENS, mais la LPO délègue aussi certaines animations à des acteurs extérieurs. Sur l'ENSil du Puy d'Aubière par exemple, l'ASCA (Association de Sauvegarde des Caves d'Aubière) et le Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme organisent des sorties pédagogiques sur le site. La sensibilisation à la biodiversité et à l'environnement permet d'impliquer les visiteurs et de les éduquer aussi, par la même, aux comportements à adopter et ceux à éviter sur les Espaces Naturels Sensibles et dans la nature en général. A la différence de la restriction d'accès à un site, la sensibilisation relève plutôt du « soft management », une gestion plus douce de la fréquentation et plus facilement acceptable par les usagers du site. La gestion peut également se faire à plus grande échelle à travers une communication sur les réseaux sociaux, dans les journaux locaux ou sur les sites internet des ENS afin d'attirer l'attention de davantage de personnes sur l'importance de la protection de la biodiversité lors des sorties en nature. Dans le Puy-de-Dôme, les touristes

et visiteurs peuvent retrouver sur internet une page pour chaque ENS du territoire sur laquelle sont présentés ses enjeux naturels, la réglementation qui s'applique au site et les aménagements d'accueil présents.

La LPO Auvergne-Rhône-Alpes a également mis en place un dispositif participatif, depuis 2016, chargé de définir de manière collective les zones de présence d'espèces de faune et flore sensibles au dérangement afin de les porter à connaissance des pratiquants d'activités dites « Outdoor ». Ce dispositif, *Biodiv'sport*, offre des données accessibles au public qui souhaite prendre en compte le respect de la biodiversité dans ses pratiques sportives. La carte doit encore être mise à jour et développée puisque la plupart des données existantes concernent des espaces naturels protégés dans les Alpes et le Jura, toutefois, ce dispositif reste un outil particulièrement intéressant.

Un éventail de préconisations existe concernant la gestion de la fréquentation humaine sur les sites ENS afin d'atténuer ses effets sur la biodiversité. Toutefois, les visiteurs sur les ENS ne sont pas toujours sensibles à ces aménagements ainsi qu'à la sensibilisation qui peut être faite. Il semble donc important de ne pas viser qu'un seul type de public et d'envisager parfois une gestion différente pour tenter d'atténuer les effets de pratiques peu respectueuses de la biodiversité.

3.3 Ouverture des Espaces Naturels Sensibles au public : limites et questionnement sur l'efficacité du dispositif ENS

Comme déjà évoqué, la gestion des Espaces Naturels Sensibles peut être discutée. Au-delà des aménagements et des actions mises en place pour atténuer les effets de la fréquentation sur écosystèmes, certaines décisions qui sont prises peuvent parfois paraître paradoxales à l'objectif premier de protection de la biodiversité. L'une des premières limites qui apparaît dans la gestion des ENS, ce sont certaines décisions de gestion qui semblent parfois davantage relever d'une approche politique que d'une approche réellement écologique. En tant que stagiaire, mais aussi et surtout en tant qu'utilisatrice de nature et par la même d'espaces naturels protégés, je me suis moi-même interrogée sur la gestion des ENS et des activités qui y sont pratiquées. Je me suis, entre autre, questionnée sur la place de la pratique cynégétique sur les Espaces Naturels Sensibles. Sur l'ENSil du Puy d'Aubière, les lapins de garenne peuvent être chassés puisqu'ils sont en trop grand nombre et qu'ils peuvent même être à l'origine d'une dégradation des pelouses thermophiles. Or, le passage de motocross dégrade de façon bien plus importante ces pelouses. Pourtant, bien que ce problème ait déjà été évoqué plusieurs fois, la décision de mettre en place un arrêté municipal d'interdiction d'engins motorisés sur le site n'a

encore jamais été prise. Lors de l'élaboration du troisième plan de gestion de l'ENSil en 2023, l'une des actions proposées lors du comité de gestion a donc été la mise en place d'un arrêté municipal en vue de réduire les dégradations dues au passage de motocross sur le site. De mon point de vue, cet exemple illustre parfaitement l'importance des décisions politiques et de l'investissement des collectivités dans la gestion des sites ENS. Je me suis beaucoup questionnée sur l'efficacité de l'outil ENS, en cela que ces sites sont au cœur des politiques environnementales des conseils départementaux. Plusieurs fois durant mon stage, je me suis demandée s'il y avait une réelle cohérence écologique derrière le classement ENS d'un site ou si la politique ENS n'était pas en réalité une façon pour les départements et les collectivités de se donner une image plus verte, en accord avec des valeurs écologiques. Cela me pousse également à me demander si le classement ENS est la meilleure forme de protection de la nature. BOUIN, 2006 affirme que la procédure ENS n'est pas la plus adaptée et que d'autres protections sont bien plus efficaces pour satisfaire les besoins de protection. En effet, de par l'absence d'une réglementation stricte, nous pouvons nous demander si les Espaces Naturels Sensibles sont des conservatoires ou des lieux récréatifs, ou encore s'ils sont pratiqués parce que ce sont des espaces verts libres d'accès ou bien si c'est vraiment leur richesse écologique qui attire un public à la recherche d'une nature préservée.

Il est possible également que l'installation d'aménagements sur les sites ENS et les actions de sensibilisation ne ciblent qu'un certain type de public, notamment des visiteurs déjà sensibilisés à la protection de l'environnement, à la recherche d'une certaine naturalité. Or, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, un grand nombre de visiteurs se rendent sur les ENS sans intérêt pour les enjeux écologiques du site mais pour y pratiquer toute sorte d'activités ayant parfois même un impact fort sur la biodiversité. Sur l'ENSil du Puy d'Aubière, les pratiquants de motocross ne participent probablement pas aux animations de la LPO sur la protection de la faune, tout comme les baigneurs sur l'ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier ne lisent pas forcément les panneaux pédagogiques le long des sentiers. Il s'agit de ne surtout pas oublier ces usagers qui font partie du public de l'ENS et dont les pratiques et comportements ne peuvent pas toujours être canalisés par des panneaux d'information et des ganivelles. Sur l'ENS de l'Etang Grand, malgré la présence d'un sentier bien visible autour de l'étang, de nombreux visiteurs préfèrent marcher le long des berges car cela leur semble plus agréable, sans se préoccuper des effets sur la faune. Les actions mises en place par les gestionnaires de site ENS, ou encore la réglementation qui s'applique à un site, peuvent ne pas toujours être bien acceptée également, ce qui peut aussi mener à des dégradations volontaires comme l'illustrent

bien les nombreux cas de panneaux dégradés ou arrachés sur de nombreux ENS. A la LPO, le manque de professionnels assermentés peut s'avérer être une limite dans le but de faire respecter la réglementation. Les arrêtés municipaux, telle que la baignade sur l'ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier, n'ont que très peu d'impact s'ils ne sont pas respectés. Or, sans professionnel assermenté apte à sanctionner certaines pratiques, l'expérience montre que ces pratiques persistent. Sur l'ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier, bien que la baignade soit interdite, l'absence d'un garde-nature assermenté ne permet pas de freiner la destruction de nids de sternes ou le dérangement des hirondelles chaque année dès les beaux jours. C'est pourquoi il semble important d'avoir une réflexion plus approfondie sur la gestion de la fréquentation sur les Espace Naturelle Sensible de façon à ce que cette gestion englobe l'ensemble des publics.

3.4 Perception de la gestion par le public, enquête auprès des usagers

Une enquête auprès du public sur les ENS m'a semblé particulièrement intéressante, puisque la gestion de la fréquentation sur un site ENS commence d'abord par la perception du site par les usagers, ce qui influe sur leurs comportements sur le site en question. Comme nous l'avons déjà évoqué, la dimension sociale des ENS disparaît parfois au profit de la préservation de la biodiversité dans la gestion qui est faite des sites. C'est pourquoi il m'a semblé important de tenter d'analyser et de comprendre les ressentis des usagers face à la gestion des ENS. Quelles sont les relations que ces-derniers entretiennent avec la nature ? Est-ce qu'ils trouvent un intérêt particulier à la protection de certains espaces ? Comment intégrer la dimension sociale dans la gestion des ENS ? Les entretiens semi-directifs que j'ai réalisés durant mon stage sont une première étape vers la mise en contact sociale entre les usagers et le gestionnaire et pourront être poursuivis à la suite du stage par les gestionnaires eux-mêmes. Les réponses obtenues lors des entretiens que j'ai pu mener avec des usagers de différents sites ENS m'ont permis d'avoir une première idée, d'abord de la perception du public sur les sites concernés mais également sur leurs connaissances et leurs attentes concernant la protection de la nature de façon plus globale (Annexe 2)

Pour réaliser mon enquête auprès des usagers d'ENS, j'ai commencé à me rendre sur les trois ENS, choisis au préalable avec l'équipe de gestionnaire au sein de la LPO, dès la fin du mois de mai. Je me suis rendue 4 fois sur l'ENSil du Puy d'Aubière et 2 fois sur l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier ainsi que sur l'ENS de la Forêt de la Comté. En tout, j'ai pu interroger 27 personnes en l'espace de 2 mois. Les résultats ont été quelque peu différents selon les sites.

3.4.1 Le Puy d'Aubière

A la différence des deux autres sites, pour l'ENSil du Puy d'Aubière, j'ai pu poser mes questionnaires aux acteurs de l'ENS lors des différents comités techniques pour la réactualisation du plan de gestion. En plus de mes 4 sorties sur le site pour interroger des visiteurs, j'ai pu interroger 3 membres de l'ASCA (Association de Sauvegarde des Caves d'Aubière), 2 membres des Croqueurs de Pommes du Puy-de-Dôme, 2 membre du Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme, et 2 membres de la société de chasse du Saint-Hubert Club Aubiérais. Mis à part une personne interrogée (un membre des Croqueurs de Pommes du Puy-de-Dôme), l'ensemble de ces acteurs sont des habitués du site. La plupart vivent à Aubière, ou à proximité, et se rendent fréquemment sur le site, ce qui m'a permis d'obtenir de nombreuses informations. Ces entretiens lors des comités techniques ont été particulièrement utiles puisque lors de mes sorties sur le site de l'ENSil, je n'ai pu interroger que deux personnes seulement, un couple. Je me suis rendue sur le site un vendredi après-midi, puis un mercredi en fin d'après-midi sous les conseils d'une habitante, ainsi qu'un lundi matin férié, mais je n'ai rencontré aucun promeneur. Nous n'avons malheureusement aucune donnée concernant la fréquentation sur le site puisque celui-ci n'est pas doté d'un éco-compteur. De plus, j'ai commencé à me rendre sur le site à partir de la fin du mois de mai lorsqu'il a commencé à faire chaud. Or, il n'y a que très peu d'ombre sur l'ENSil du Puy d'Aubière et aucun point d'eau. Après en avoir discuté lors des comités techniques avec des acteurs locaux, il semblerait que le site ne soit pas beaucoup visité en été lors des grosses chaleurs mais plutôt en début de printemps et en automne. De ce fait, bien que les comités techniques nous aient permis de récolter des informations concernant la perception des visiteurs, les réponses obtenues sont quelque peu biaisées puisque toutes les personnes interrogées sont déjà investies dans la gestion du site, et s'intéressent à l'environnement et à la biodiversité.

Dans l'ensemble des réponses et remarques, un élément qui ressort en majorité c'est le manque de balisage sur les sentiers de l'ENSil qu'il serait utile de renouveler. L'une de personnes interrogées a rajouté qu'en améliorant le balisage du site, cela permettrait de protéger certains secteurs. En ce qui concerne les panneaux pédagogiques, toutes les personnes interrogées pensent que les informations apportées sont bien suffisantes pour des usagers non-spécialistes.

Les aménagements récréatifs quant à eux sont appréciés tant « *qu'ils se font oublier le plus possible* » et s'intègrent dans le paysage. Les aménagements acceptables sont plutôt les sentiers balisés et des panneaux d'information mais surtout pas les tables de pique-nique ou les poubelles car cela augmenterait le nombre de déchets sur le site selon eux. Trois personnes ont

tout de même suggéré l'installation de bancs pour se reposer et admirer le paysage. Quant aux QR codes présents sur des bornes tout au long des deux sentiers de l'ENS, l'ensemble des personnes interrogées n'y voyaient pas d'intérêt et ne se sont jamais servies de leur téléphone portable pour les scanner. L'âge des personnes interrogées peut toutefois expliquer cela puisque toutes avaient plus de 50 ans.

Concernant la protection du site, bien que tous avaient connaissance du classement ENS, la réglementation qui s'y applique n'est, quant à elle, que très peu connue. L'un des acteurs a répondu que c'était « *assez vague* » alors même qu'il se rend sur l'ENS quotidiennement. La réglementation des pratiques semble toutefois nécessaire voire « *indispensable* » pour la plupart. Seule une des personnes interrogées considère la réglementation utile tant que celle-ci n'est pas trop stricte car souvent « *les gens qui écrivent sur des papiers ne vont jamais dans la nature* », or, « [la nature] *est un espace où les humains et les animaux doivent se rencontrer* ». A la question « Que représente la nature pour vous ? », toutes les personnes interrogées, aussi bien les personnes présentes lors des comités techniques que les deux personnes interrogées sur le terrain, ont répondu le calme, la liberté et plusieurs fois « *la vie* » également. L'ensemble des personnes interrogées préfèrent ne pas croiser trop de visiteurs sur un site naturel pour profiter au mieux de leurs promenades en nature, mais considèrent que le site de l'ENSil du Puy d'Aubière n'est pas trop fréquenté, bien qu'il l'ait été beaucoup plus durant la pandémie de la covid.

Les réponses à ce questionnaire ont permis d'obtenir quelques informations concernant les actions de gestion à mettre en place pour le prochain plan de gestion afin d'orienter certaines actions. Par exemple, le questionnaire sur le Puy d'Aubière a permis d'obtenir le tracé des usagers sur le site et les sentiers qu'ils pratiquent le plus. Au cours du prochain plan de gestion, les panneaux d'informations pourraient être mis à jour, tout comme le balisage des sentiers. Les pictogrammes de réglementation du site devraient également être grossis, voire rajoutés, sur les panneaux d'entrée avec une explication de cette réglementation. Ce travail de questionnaire a été intégré au nouveau plan de gestion de l'ENSil pour qu'il soit poursuivi au printemps prochain afin d'obtenir davantage de réponses et connaître un peu mieux le point de vue du public sur l'ENSil pour améliorer les actions de valorisation du site.

3.4.2 L'ENS de la forêt de la Comté

Je me suis rendue deux fois sur l'ENS de la forêt de la Comté pour réaliser des entretiens avec les usagers. Une première fois un mercredi après-midi début juillet et une deuxième fois

un mardi après-midi mi-juillet pendant les vacances scolaires. Il semblerait que cet ENS soit plus fréquenté que l'ENSil du Puy d'Aubière, bien qu'il ne soit pas à proximité directe de la métropole clermontoise. C'est le plus ancien site ENS acquis par le département mais aussi le plus grand puisque sa superficie est de 615 ha. La maison des ENS du Puy-de-Dôme se trouve sur le site et propose des expositions temporaires ainsi que des événements de sensibilisation à la biodiversité. 7 sentiers sillonnent le site de l'ENS. Tous ces sentiers sont ombragés ce qui rend le site particulièrement attrayant durant l'été lors des périodes de fortes chaleurs. Parmi ces sentiers, l'un d'eux est particulièrement fréquenté, c'est le sentier « *les Contes de la Comté* ». Ce sentier long de 900m est aménagé pour l'accueil du public et est accessible aux personnes en situation de handicap qu'il soit auditif, mental, moteur ou visuel. Les visiteurs peuvent retrouver de nombreux aménagements ludiques et pédagogiques tout au long du sentier pour découvrir la forêt et ses enjeux écologiques, mais ils peuvent aussi se ressourcer sur des hamacs installés pour contempler la cime des arbres. L'aménagement de la forêt de la Comté en fait un ENS privilégié pour une journée ou une après-midi en extérieur.

Les personnes interrogées dans le cadre du questionnaire de fréquentation ont des profils relativement similaires puisque toutes semblaient avoir plus de 40 ans et toutes avaient déjà une certaine sensibilité à l'environnement. Il semblerait que le public qui côtoie les Espaces Naturels Sensibles peu touristiques soit un public attiré par la nature et l'environnement. Sur 7 personnes interrogées, 5 ont répondu que le balisage était très bien entretenu et qu'il était facile de se déplacer sur les différents chemins. Les deux autres personnes ont trouvé que ce n'était pas clair et qu'il faudrait peut-être revoir le balisage dans la gestion du site. Toutefois, tous ont insisté sur le fait que l'aménagement du site était très réussi et rendait leur promenade plus agréable, en particulier l'aménagement du sentier « *les Contes de la Comté* ». Et même malgré la recherche d'une nature plutôt sauvage, le mobilier choisi plait : « *J'aime bien moi ce côté aménagement en bois car ça ne dénature pas du tout les lieux* ». Lors de mes sorties sur le site, j'ai, en effet, pu constater que ce sentier attirait beaucoup de visiteurs et que les aménagements proposés étaient toujours utilisés et les panneaux pédagogiques également beaucoup lus. Ce sentier semble attirer beaucoup de familles avec des enfants, certainement pour son accessibilité.

Les animations de sensibilisation proposée sur l'ENS de la forêt de la Comté semblent être relativement bien connues puisque 3 personnes, des habitants de villages alentours, ont affirmé avoir connaissance de ce qui est proposé à la maison des ENS. Une habitante de Sallède (l'une des communes sur lesquelles se situe l'ENS) a même ajouté que depuis la création de

l'ENS, beaucoup d'habitants assistaient aux animations ou aux conférences. La plupart des personnes interrogées étaient des locaux qui connaissaient le site depuis un certain temps mais malgré cela, pour l'ensemble des personnes interrogées, la notion d'ENS était toujours floue, tout comme leurs connaissances de la réglementation.

Encore une fois, toutes les personnes interrogées paraissaient assez sensibles à l'environnement et m'ont rapporté apprécier les promenades en nature pour se ressourcer, être au calme. Selon les promeneurs que j'ai pu interroger, un nombre de visiteurs trop important serait gênant pour eux, certains associant même une fréquentation trop importante à un dérangement : « *les gens ne savent plus se comporter dans la nature et beaucoup se croient chez eux, la nature est à tout le monde alors on se doit de respecter ça quand même* ». Les personnes interrogées semblaient trouver dans l'ENS de la forêt de la Comté ce qu'elles recherchent dans la nature : le calme et un côté sauvage qu'elles ne retrouvent pas forcément dans la chaîne des Puys, citée plusieurs fois pour le nombre de visiteurs trop important sur ces sites naturels.

3.4.3 L'ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier

Je me suis rendue également 2 fois sur l'ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier. Une première fois mi-juin et une deuxième fois un mois plus tard durant les vacances scolaires. Comme déjà évoqué, cet ENS est très fréquenté, puisqu'à proximité directe de la métropole clermontoise, et les gestionnaires constatent très souvent des dégradations et du dérangement. Lors de la première après-midi, j'ai pu interroger 6 personnes et lors de la deuxième après-midi au mois de juillet, j'ai interrogé 2 groupes de 4 et 3 personnes. Il me semble cependant important de spécifier le fait que j'ai volontairement interrogé des usagers différents entre la première et la deuxième après-midi afin de voir si les réponses au questionnaire différaient vraiment.

La première fois, j'ai interrogé en majorité des personnes qui se promenaient autour de l'étang du Pacage, c'est-à-dire l'étang le plus à l'ombre au sein du site ENS où l'atmosphère y est plus calme. Les personnes interrogées sur cette partie du site recherchaient toutes le calme, la tranquillité ainsi qu'un peu d'ombre pour pouvoir marcher avec la chaleur. Toutes ces personnes étaient vraiment satisfaites de l'aménagement du site ainsi que du balisage, considérant que le site était entretenu mais sans trop d'aménagements qui risquaient d'attirer du monde, du bruit et des dégradations. Concernant la fréquentation, ces personnes ont également répondu que la qualité de leur visite sur le site pouvait être altérée par un nombre de visiteurs trop important : « *Sur ce site là ça va mais on ne vient jamais le week-end car on fuit*

le monde » ; « *si vous marchez et que vous devez faire attention où vous allez parce qu'il y a trop de monde ce n'est pas vraiment agréable* ». Enfin, l'ensemble des personnes interrogées ce jour savait que le site était un espace naturel protégé mais aucune n'a été capable de dire de quel type d'ENP il s'agissait. La notion d'ENS est encore une fois assez floue, tout autant que la réglementation, si ce n'est l'interdiction de la baignade.

Lors de la deuxième après-midi, j'ai cette-fois souhaité interroger des groupes de baigneurs puisque le dérangement de la faune par les baigneurs est justement l'un des enjeux les plus importants sur le site. Il m'a paru intéressant d'échanger avec des personnes peut-être moins sensibilisées à l'environnement que lors de ma première sortie sur le site. Le public n'était pas le même, si la première fois les personnes interrogées semblaient toutes avoir plus de 50 ans, les personnes interrogées la deuxième fois étaient des jeunes femmes de 20 à 35 ans. Les discussions que j'ai pu avoir avec les deux groupes de jeunes femmes ont été particulièrement enrichissantes. Les 7 femmes interrogées habitaient Clermont-Ferrand ou Cournon et choisissaient de se rendre sur le site pour se rafraîchir notamment pour le calme et la tranquillité, considérant qu'une fréquentation trop importante pouvait être déplaisante : « *C'est vrai qu'on vient ici parce qu'on est tranquille, à Cournon il y a beaucoup de monde, et après on évite le week-end quand même* » ; « *Ici c'est plus tranquille, il n'y a pas trop de monde et c'est propre* ». Les personnes interrogées dans les deux groupes sont des habituées du site puisqu'elles ont répondu se rendre sur le site 1 fois par semaine environ pour se baigner durant tout l'été. Seule l'une des jeunes femmes du premier groupe savait qu'il était interdit de se baigner sur le site alors que toutes les autres n'avaient pas connaissance de la réglementation et ne savaient pas non plus que le site était un espace naturel protégé. La notion d'Espace Naturel Sensible leur était totalement inconnue également, sans doute car cette partie du site ne comporte que très peu de panneaux d'informations et de panneaux pédagogiques et qu'elles n'avaient jamais fait le tour de l'ENS. Concernant la réglementation, celle-ci est considérée comme importante tant qu'elle n'est pas trop stricte : « *C'est bien que les gens respectent la nature mais après faut pas que ce soit trop non plus* » ; « *Ouais ça ne devrait pas être une réglementation les gens ils devraient faire ça automatiquement en fait* » ; « *Je trouve que c'est trop strict quand même* ». Enfin, l'ensemble des personnes interrogées ce jour-là avaient une préférence pour la nature aménagée avec des tables de pique-nique, par exemple.

Mes deux sorties sur le site m'ont permis de comprendre que l'ENS était réellement divisée en deux secteurs, le premier près de l'étang du Pacage et de l'Allier où les promeneurs recherchent une nature calme, apaisante et relativement sauvage, selon leur point de vue, et le

deuxième autour du « *Sentier des étangs* » où, dès le début de l'été, une population plus jeune se retrouve notamment pour se baigner et s'amuser. La nature n'est pas pratiquée de la même façon dans les deux secteurs et la dimension écologique disparaît au profit d'une sorte de « consommation » de la nature durant la saison estivale du côté des étangs davantage aménagés. Le degré de naturalité accepté n'est pas non plus le même entre les deux groupes. Une enquête plus approfondie sur ce site pourrait également être intéressante.

Ce qui ressort de ces entretiens avec les usagers des trois Espaces Naturels Sensibles c'est la méconnaissance de l'outil ENS et de la réglementation. Que les personnes interrogées soient sensibilisées à l'environnement ou pas, bien que la protection de la biodiversité semble être un consensus pour toutes, il semble, en effet, qu'il y ait de réelles lacunes sur la définition d'un ENS : qu'est-ce que c'est, quels sont ses objectifs et qu'est-ce que cela implique sur les pratiques des usagers ? Au-delà des réponses du public sur l'aménagement de l'ENS sur lequel ils se trouvent qui peut s'avérer être un appui pour la gestion du site, il me semble que la réalisation d'une étude plus approfondie sur la perception du public sur les ENS pourrait être intéressante dans le cadre de la gestion des sites à la LPO. Cela permet de comprendre les atouts et les lacunes de la gestion en terme d'accueil du public et d'appropriation territoriale des sites. Il me semble aussi important de mettre l'accent sur la différence entre les visiteurs sensibilisés à l'environnement et les visiteurs qui n'ont pas de sensibilité à la protection de la nature. La réglementation semble bien plus acceptée pour les personnes sensibilisées qui ne recherchent pas la même expérience de nature. L'ensemble des usagers doit être envisagé dans une gestion efficace des sites ENS. Les actions de gestion doivent aussi prendre en compte la présence sur les sites de personnes qui ne s'intéressent pas forcément à la biodiversité et qui cherchent un espace récréatif plus qu'un espace de calme et de nature sauvage.

3.5 Pistes de réflexion sur la gestion de la fréquentation sur les sites ENS

Au regard des réponses obtenues lors des entretiens avec les usagers d'ENS, mais aussi au regard de mes propres observations durant le stage, il me semble que plusieurs pistes de réflexions peuvent être explorées pour repenser l'accueil du public sur les Espaces Naturels Sensibles.

Avant toute chose, afin de mettre en place des mesures de gestion de la fréquentation sur les ENS, il me semble primordial de réaliser des études de fréquentation. Comme je l'ai expliqué dans le point précédent, la connaissance à la fois des pratiques mais également de la perception des usagers sur les ENS peut être d'une grande aide dans les actions de valorisation

du site et de gestion de cette fréquentation. Pour penser un plan de gestion, il me paraît important de prendre en compte l'avis des visiteurs afin de sortir de la gestion purement écologique. Pour mettre en place des mesures de gestion de la fréquentation, des moyens pourraient être mis à disposition des gestionnaires pour acquérir des données sur cette fréquentation afin d'adapter leur stratégie sur le long terme. Cela pourrait se traduire par des actions d'étude de la fréquentation et des pratiques des usagers à commander avant la création d'un premier plan de gestion ou pendant sa rédaction pour les sites nouvellement labellisés, et pour les autres, cela pourrait être une action à réaliser en fin de plan de gestion afin d'analyser les données et les résultats lors de la rédaction du suivant.

L'une des limites aux études de fréquentation reste toutefois bien souvent le manque de moyens financiers justement. Durant mon stage, j'ai moi-même constaté le manque de moyens en termes de budget financier mais également en termes de temps pour s'investir pleinement dans une étude sur la fréquentation. Plusieurs structures choisissent aujourd'hui de se tourner vers des sociologues ou des géographes afin de réaliser ce type d'études. Sur l'ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier, le maître d'œuvre, le Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT), a justement fait appel à un laboratoire de recherche en géographie en lien avec l'Université de Lorraine pour étudier les usages et la fréquentation sur l'Ecopôle. Cette étude a permis de connaître davantage le profil des visiteurs de l'Ecopôle et les activités pratiquées sur le site. Elle a permis d'apporter des informations complémentaires pouvant être utiles à la gestion de la fréquentation sur le site. Peu de questions sur l'ENS ont été posées, il pourrait alors être intéressant dans ce cas précis de compléter cette étude avec une partie plus orientée sur le dispositif ENS et sa richesse écologique et la vulnérabilité de ses milieux. Il me semble également qu'une étude de fréquentation sur les ENS permettrait de cerner davantage ce qui fonctionne auprès du public, ce qui au contraire ne fonctionne pas et donc d'améliorer la gestion. La pose d'éco-compteurs est une première étape dans l'étude de fréquentation puisque les données permettent de connaître le nombre de visiteurs sur le site mais aussi la périodicité des visites, toutefois, cela ne suffit pas pour établir une réelle stratégie de gestion. La bonne connaissance des pratiques des usagers sur les ENS permettrait également d'évaluer l'importance de leurs impacts sur la biodiversité et les actions qui doivent être mises en place au regard de ces impacts.

Si les ENS sont des espaces d'accueil du public, il est donc nécessaire que les gestionnaires tiennent compte des usagers du site dans la stratégie de gestion, mais les ENS sont aussi des espaces destinés à l'éducation environnementale, il paraît donc aussi primordial d'insister sur

la dimension pédagogique des ENS qui doit prendre une grande place dans les actions de gestion. En effet, il me semble qu'avant de faire le choix de limiter le nombre de visiteurs pour réduire les dégradations liées à la surfréquentation, ou aux comportements ayant un impact fort sur la biodiversité, le changement des pratiques peut passer par des efforts d'information et de sensibilisation du public. Sensibiliser les visiteurs à la fragilité des milieux à travers des panneaux pédagogiques sur le site, mais aussi des actions auprès du public est déjà une action qui est menée par les gestionnaires. Nous avons cependant pu observer grâce aux résultats de l'étude sur la fréquentation réalisée lors de mon stage que la plupart des usagers, même ceux sensibilisés à la protection de l'environnement, n'avaient pas connaissance de la réglementation, des enjeux écologiques du site, et ne savaient pas ce qu'était un Espace Naturel Sensible. Tout d'abord, il me semblerait important dans certains cas de revoir la signalétique de réglementation sur les sites, mais aussi les supports d'information. Ces-derniers devraient répondre à 3 fondamentaux comme le rappelle JULIEN, 2013 : être visibles, lisibles et compréhensibles. Or, sur la plupart des sites ENS sur lesquels j'ai pu me rendre, l'une des premières choses que j'ai pu remarquer c'est le manque d'informations sur la réglementation. La réglementation est indiquée sur les panneaux d'entrée des sites, à l'aide de minuscules pictogrammes très peu visibles et lisibles et sans explication comme nous pouvons l'observer sur la photo ci-contre (Figure 15) sur l'ENS de la Boire des Carrés dans l'Allier. Les visiteurs ne prêtent pas forcément attention à ces pictogrammes qui passent bien souvent inaperçus et ne comprennent pas non plus toujours la raison de ces interdictions. A titre d'exemple, s'il n'est pas expliqué aux usagers pourquoi les chiens doivent être tenus en laisse dans le périmètre de l'ENS, il paraît tout à fait compréhensible que cette règle ne soit pas comprise ni admise. Au contraire, nous pouvons penser qu'une explication plus approfondie de la réglementation pourrait éviter certains débordements et même certains conflits d'usage. Le fait d'informer les gens sur la réglementation et les interdictions sans expliquer pourquoi cette réglementation est en place et quelles pourraient être les conséquences sur les milieux et les espèces sans ces interdictions, ne permet pas de les sensibiliser efficacement. C'est une limite qui semble rester présente sur beaucoup de sites. La médiatisation et la sensibilisation du public sont indispensables afin de veiller au respect de la réglementation et des actions mises en place.



Figure 15. Pictogrammes d'interdiction sur l'ENS de la Boire des Carrés © C. Ville

Aussi, si l'on peut penser que ne pas communiquer sur un site naturel protégé, lorsque celui-ci est très fragile et peu fréquenté, peut être une bonne façon de le préserver, il paraît au contraire primordial de communiquer et de mener des actions de sensibilisation forte lorsque nous savons qu'un site est fréquenté, et que les pratiques des usagers sur ce site peuvent avoir des impacts sur la biodiversité. Une communication et une sensibilisation accrue sur la fragilité des écosystèmes du site pourraient être réellement bénéfique aux enjeux de conservation. Pour cela, il me semble que la sensibilisation du plus grand nombre passe d'abord par l'appropriation du site par les usagers occasionnels mais aussi et surtout par les locaux. Comme l'écrit MEUR-FEREC, 2017, le véritable enjeu dans la préservation de la nature ne passerait-il pas par un processus de mise en patrimoine ? La patrimonialisation d'un site ENS, autrement dit son ancrage territorial, pourrait être la garantie de sa protection durable. En effet, un patrimoine n'a de la valeur que s'il est apprécié, c'est-à-dire partagé et ouvert au public comme le rappelle MEUR-FEREC, 2017. Le rapport à l'identité détermine largement la manière dont un collectif peut concevoir son territoire à partir de l'attachement qu'ils ont avec les lieux qui le composent. L'attachement peut être à l'origine d'une mobilisation pour la défense d'un lieu sans forcément un attachement au lieu en tant que tel mais plutôt pour ce qu'il représente et ce à quoi il renvoie. Or, il ne me semble pas que les locaux s'approprient vraiment les sites ENS pour leur dimension écologique mais plutôt pour l'accès à un espace de nature, parfois même un simple espace vert, à proximité de chez eux. Pour cela, il pourrait être particulièrement intéressant de travailler avec des acteurs locaux des territoires auxquels appartiennent les ENS afin de créer un sentiment d'appropriation qui permettrait peut-être une meilleure connaissance du dispositif ENS, de sa réglementation, de ses enjeux. L'implication des acteurs locaux peut se faire à travers des actions auprès des écoles primaires, des collèges, des lycées locaux, mais aussi avec des classes universitaires ou encore des fédérations sportives. Les projets pouvant être réalisés sont multiples et permettraient de former et d'impliquer un grand nombre de personnes.

Toutefois, il est important de garder en tête que la sensibilisation et la communication ne sont pas toujours efficaces chez certains usagers qui choisissent de ne pas faire cas de la réglementation et de continuer à pratiquer des activités néfastes pour la biodiversité. En effet, certains usagers considèrent la nature comme un bien-commun, un espace de liberté sans règle ni contrainte. Dans ces cas précis, la réglementation des ENS ne suffit parfois pas comme nous l'avons vu, faute d'absence d'arrêtés municipaux ou bien faute de gardes-nature assermentés sur les sites. L'enjeu serait pourtant de disposer d'outils réglementaires efficaces pour limiter la fréquentation et la dégradation qui en découle sur certains sites menacés. La limite au respect

de la réglementation est encore une fois le manque de moyens de certaines structures telles que les associations de protection de l'environnement, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ou encore les collectivités. Dans certains cas, la police municipale et l'OFB pourraient participer à la surveillance mais ils n'ont souvent pas les moyens humains. Les interdictions n'ont alors que très peu d'impacts sur les pratiques des usagers. Il pourrait, par exemple, être utile d'établir des horaires d'ouverture et de fermeture au public sur les ENS, mais tant qu'aucun moyen de surveillance n'est mis en place, cette décision n'aurait pas vraiment de portée. De même qu'il pourrait être pertinent de fermer certaines zones particulièrement fragiles sur des sites ENS, comme ce pourrait être le cas sur l'ENSil du Puy d'Aubière afin de protéger les pelouses thermophiles, nous pouvons nous interroger sur l'efficacité de cette fermeture tant que des moyens ne peuvent être mis en œuvre pour contrôler le respect de cette interdiction. C'est exactement le problème que rencontre la LPO sur l'ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier concernant l'interdiction de la baignade. Sans surveillance et assermentation, l'interdiction n'est malheureusement jamais respectée.

De nombreux outils de protection de la biodiversité pourraient être mis en place contre la fréquentation parfois néfaste sur les sites ENS. Cependant, le manque de moyens semble, dans la majorité des cas, faire obstacle à volonté des gestionnaires. Le décalage parfois considérable entre les objectifs établis dans le plan de gestion et la réalité est malheureusement bien souvent due à ce manque de moyens qui ne permet pas de travailler de façon totalement efficace sur la protection des écosystèmes. Ce manque de moyens est encore plus prononcé sur les ENS d'initiative locale financés en grande partie par les communes, les communautés de communes ou les communautés d'agglomération dont les moyens sont moins importants que le département.

3.6 Les ENS, des espaces politiques vecteurs d'un nouveau rapport à la nature ?

La gestion de la fréquentation sur les Espaces Naturels Sensibles nous apparaît comme un défi majeur dans un objectif de protection de la biodiversité. Pourtant les moyens alloués à la gestion sont relativement faibles au regard de l'enjeu, suscitant bien souvent un sentiment de frustration chez les gestionnaires d'ENS. Si la gestion des espaces naturels protégés est fréquemment accusée d'être écocentrée, le manque de moyens peut expliquer en partie cette tendance dans les modes de gestion. En effet, la protection de la biodiversité restant l'objectif premier des espaces naturels protégés, la question de la fréquentation et de l'accueil du public est parfois reléguée au second plan par les gestionnaires des sites ENS par manque de moyens financiers, bien qu'elle tienne un rôle majeur, pour mener à bien la stratégie de gestion. Face à

ce constat, nous pouvons légitimement nous demander si la dimension sociale doit réellement avoir une place dans les outils de protection de la biodiversité puisque cette dimension sociale dans le dispositif ENS peut effectivement apparaître comme un frein à la préservation et la conservation des écosystèmes naturels. Extraire les humains pourrait alors sembler être une solution pour viser une plus grande efficacité dans la préservation de l'environnement.

Afin de répondre à cette interrogation, il me paraît intéressant de réfléchir aux Espaces Naturels Sensibles en tant qu'espaces politiques afin de bien comprendre ce qui se joue dans la gestion de ces sites et notamment la gestion de la fréquentation. Une multiplicité d'acteurs intervient dans la mise en œuvre de la gestion des ENS, et les moyens attribués par ces acteurs pour la gestion orientent bien souvent les actions et les décisions qui sont prises. DEPRAZ, 2017 cite Jean Eyerhalde qui tient ces propos dans les années 60 en Haute-Savoie alors qu'il militait pour la création de nouvelles réserves naturelles : « *les réserves naturelles doivent être conçues pour disparaître* ». DEPRAZ, 2017 commente ces propos en rajoutant que, en effet, si les espaces naturels protégés reposent sur l'idée radicale d'une nature sauvage qui serait préservée des Hommes, alors ces espaces généreraient des désavantages économiques et seraient donc voués à disparaître. Les espaces naturels protégés participent aujourd'hui largement au développement local dans un contexte d'écologisation des politiques publiques, pour reprendre les termes de BARTHON, 2013. En ce qui concerne les Espaces Naturels Sensibles, ces-derniers participent à un développement départemental. Dans le cas du Puy-de-Dôme, les ENS contribuent largement à l'image d'un département tourné vers la nature et l'environnement. Ainsi, le classement de sites ENS, au-delà de la dimension purement écologique, contribue également au développement touristique et économique du département. Comme le rappelle PRIEUR, 2006, les ENS sont, de par leur souplesse, un dispositif à la fois au service de la biodiversité mais aussi du développement durable. PRIEUR, 2006 rajoute que pour le département, l'outil ENS est donc particulièrement intéressant puisqu'il permet de poursuivre plusieurs objectifs parmi lesquels la maîtrise du foncier, le contrôle de l'usage des sols, l'ouverture au public et la préservation des milieux naturels et des paysages. De plus, en tant qu'espace politique, comme pour toute politique publique, la totalité des prétentions financières et la totalité des actions doivent être justifiées. Les gestionnaires des sites ENS sont beaucoup moins libres dans leurs actions que ce que l'on pourrait croire et cela concerne aussi bien sûr la gestion de la fréquentation. Il semblerait que la dimension politique des Espaces Naturels Sensibles puisse, en partie, expliquer la difficulté à atténuer le paradoxe entre protection de la biodiversité et accueil du public. Il reste toutefois important de rappeler que

malgré les limites à la protection de la biodiversité, impliquées par la fréquentation humaine, les ENS ont un grand avantage : la maîtrise foncière. La présence d'un ENS permet, en effet, d'empêcher l'artificialisation des sols et l'urbanisation des espaces ce qui représente un enjeu majeur dans le contexte actuel d'érosion de la biodiversité. Les départements ainsi que les collectivités peuvent trouver un intérêt à la création d'ENS. Au-delà de la création d'un espace de nature récréatif, c'est aussi parfois la promesse de préservation d'un poumon vert au sein d'une commune sur laquelle l'urbanisation ne cesse de s'étendre

Aussi, bien que la fréquentation humaine sur les sites naturels participe au développement du territoire, et que les départements et les collectivités n'auraient donc que peu d'intérêt à fermer ces sites au public ou à limiter le nombre de visiteurs, il me paraît important de nuancer ces propos concernant les restrictions d'accès du public aux sites ENS. DEPRAZ, 2017 insiste sur le fait que les espaces naturels protégés pourraient être un moyen de faire mieux accepter les principes de protection de l'environnement. Ainsi, si les dispositifs ENS ne semblent pas toujours parfaitement efficaces en terme de protection de la biodiversité, car extraire les humains de la gestion ne semble pas être une option envisageable, ils restent sans doute nécessaires pour réinventer notre rapport à la nature. La création d'espaces naturels protégés peut en effet être un moyen de réinventer notre rapport à la nature dans un contexte de crise écologique. La nature n'est pas seulement un support neutre des activités sociales puisque l'utilisation qui en est faite résulte de représentations et d'appropriations. L'espace naturel est donc à la fois une réalité concrète et une métaphore, puisqu'au-delà des milieux naturels qui le compose, l'espace naturel protégé appartient en quelque sorte à chaque visiteur qui s'y rend.

Plutôt que de voir une contrainte dans l'accueil du public sur les Espaces Naturels Sensibles, nous pourrions plutôt y voir une opportunité, celle de changer nos représentations et par là même notre rapport à la nature. Nous projetons toutes et tous un ensemble d'opinions mais également des croyances sur la nature et ce qu'elle est ou doit être. Les représentations interrogent les histoires et les vécus de chaque individu mais également le système social dans lequel nous sommes insérés. Ces représentations sont des objets d'étude très intéressants puisqu'ils renseignent beaucoup à la fois sur les individus qui diffèrent selon leur âge, leur origine, leurs références culturelles, leur genre, mais également leur milieu de vie. Elles disent aussi beaucoup sur la société dans laquelle ces individus évoluent. Comme l'écrit ABRIC, 1987, la représentation est « *le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique* ». Il me semble que, dans le cadre de la gestion des espaces naturels protégés, un

travail sur le changement des représentations pourrait être particulièrement intéressant puisque les représentations induisent les usages et comportements des individus. A la différence du discours catastrophiste, la sensibilisation par le beau pourrait, par exemple, être une façon d'impliquer davantage les usagers en modifiant leurs perceptions et la représentation qu'ils ont de la nature. Une sensibilisation sans culpabilisation pourrait induire un changement dans les représentations des individus à la nature à travers une compréhension partagée de la nature locale, de l'importance de la biodiversité et de l'importance de la conservation des sites naturels tels que les ENS. Les Espaces Naturels Sensibles, en tant qu'espaces ouverts au public et aménagés pour leur accueil ; me semblent être des dispositifs idéaux pour ce travail de sensibilisation et de changement des relations entre les individus et la nature.

Bien évidemment, croire que tous les usagers d'ENS seront aptes à changer leur regard sur la nature et changer leurs comportements serait une erreur. Toutefois, dans un contexte de crise climatique et de crise de la biodiversité, les Espaces Naturels Sensibles, en tant qu'espaces politiques participant au développement du territoire, pourraient par la même participer à la revalorisation de la nature en tant que bien-commun.

Conclusion :

Bien que les effets spatiaux de la fréquentation humaine soient nombreux sur les Espaces Naturels Sensibles menaçant l'efficacité de ces derniers en terme de protection de la biodiversité, il semblerait que l'accès du public aux sites ENS ne puisse réellement être restreint. En effet, les territoires de nature sont investis d'un rôle social dont les gestionnaires doivent tenir compte. Nous pouvons, considérer les espaces naturels comme des palimpsestes, en cela qu'à la manière des parchemins qui gardent une marque des anciens textes, la nature conserve la trace d'héritages d'anciennes actions anthropiques, d'anciennes représentations de la nature mais aussi des activités humaines actuelles. Nous lisons encore aujourd'hui, dans la façon dont sont investis les espaces naturels, les représentations collectives de la nature qui participent à son façonnement. Ainsi, les espaces de nature ne sont pas seulement des écosystèmes puisqu'ils ont aussi une dimension symbolique importante. Les Espaces Naturels Sensibles, comme tout espace naturel renvoie aux rapports de l'Homme à son milieu. Cette lecture de la nature nous permet de l'envisager comme un espace collectif de l'expérience de l'environnement qui nous entoure. Les espaces naturels ont toujours été des lieux privilégiés de la rencontre entre les humains et la nature, et le restent aujourd'hui grâce à l'ouverture et l'aménagement de certains espaces naturels protégés tels que les ENS. Ainsi, bien que l'efficacité des ENS en termes de protection de la nature puisse être largement discutée, nous pourrions considérer qu'au-delà de son rôle en matière de développement touristique et économique, le dispositif ENS est un facteur déterminant dans la construction de notre rapport à la nature. Le processus de patrimonialisation de ces espaces ne semble pas toujours être une priorité dans les politiques de gestion alors même que l'appropriation des sites par leur public, à travers la sensibilisation à un environnement local, pourrait être une manière d'atténuer les impacts négatifs de la fréquentation sur les milieux.

L'équilibre entre accueil du public et protection de la biodiversité reste à trouver au cas par cas, et cela passe par des échanges avec les usagers des sites, des aménagements spécifiques, des actions de sensibilisation et parfois même des interdictions, voire des sanctions si nécessaire. Un intérêt plus important porté aux usagers des sites ENS serait sans doute un levier d'action intéressant pour les gestionnaires de sites ENS afin que la protection de la biodiversité ne soit plus seulement l'affaire de quelques-uns mais l'affaire du plus grand nombre.

Table des figures :

Figure 1 : Cartographie des Espaces Naturels Sensibles en France métropolitaine.....	21
Figure 2 : Cartographie des Espaces Naturels Sensibles en dans le département du Puy-de-Dôme.....	24
Figure 3 : Cartographie des Espaces naturels protégés gérés par la LPO en Auvergne.....	26
Figure 4 : Redbull Content Pool.....	28
Figure 5 : ENS des Falaises d'Amont (Etretat), victime de la surfréquentation et du piétinement hors sentier.....	35
Figure 6 : Passages de motocross sur les coteaux secs de l'ENSil du Puy d'Aubière, création de ravines dans les pelouses thermophiles.....	36
Figure 7 : Schéma conceptuel des mécanismes comportementaux des individus soumis à des perturbations humaines ou à la rencontre fréquente de prédateurs.....	38
Figures 8 et 9 : Destruction de la table d'orientation sur les coteaux sud de l'ENSil du Puy d'Aubière.....	41
Figure 10 : Panneaux pédagogiques arrachés sur l'ENS de la Boire des carrés.....	42
Figure 11 : Dépôt de bouteilles de bière sur l'ENSil du Puy d'Aubière près de la fontaine St-Martin.....	42
Figure 12 : Station d'écoute, ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier.....	59
Figure 13 : Sentier d'interprétation autour des étangs sur l'ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier.....	60
Figure 14 : Panneau pédagogique sur le sentier des Ophrys, ENSil du Puy d'Aubière.....	61
Figure 15 : Pictogrammes d'interdiction sur l'ENS de la Boire des Carrés.....	72

BIBLIOGRAPHIE :

AMELOT X. et ANDRE-LAMAT V. (2009) La nature enfermée ou l'aire protégée comme norme de protection d'un bien commun menacé, *Géographie et cultures*, Protéger la nature, est-ce protéger la société ? n°69, p.81-96

BARTHON C. et al., (2013) Valeur, fonction et médiation dans les espaces naturels sensibles : une patrimonialisation inachevée de la nature. Exemples dans les Pays de la Loire, *Vertigo*, Patrimonialiser la nature, Hors-série 16

BOUIN F. (2006) Les conditions d'ouverture au public dans les espaces naturels sensibles, *Revue juridique de l'environnement*, n°2, p. 163-169

BRETON E. (2004) « Fréquentation de loisirs et gestion des aires littorales protégées de la France de l'Ouest », BAGF – *Bulletin de l'Association des géographes français*, p. 275-287

CHARVOLIN F. (2012), L'affaire de la Vanoise et son analyste. Le document, le bouquetin et le parc national, *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n°113, p. 82-93

CLARIMONT S. (2017) *Impacts des mesures de gestion de la fréquentation dans les sites naturels exceptionnels*, Séminaire PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), UMR 5319 Passages.

DUBRAC A. et al., (2017) Réponse comportementale face au dérangement dans un espace fortement fréquenté par les randonneurs, le cas d'une population de chamois dans le massif des Bauges, *Faune Sauvage*, n°316, p. 1-6

DEPRAZ S. (2011) La protection de la nature est-elle durable ? Espaces naturels protégés et développement durable, *Historiens et géographes*, 415, p.109-122

FALARDEAU I. et HERSBERGER C. (2020) Nature, récréotourisme et COVID-19, *Téoros*, Le tourisme avant et après la COVID-19, Vol. 39, n°3

FAUCONNIER J-M. (2004). Gestion écologique des espaces naturels. Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement éd., Fiche n°3. 5 p.

FLAMANT N. et al. (2005) Effets des dérangements sur les oiseaux d'eau en période estivale dans la Réserve Naturelle de la Baie de Somme, *Aves*, Vol 42., p. 23-32

FRANCHINI S. et MIGNOTTE A. (2007) Connaître le rôle écologique des sentiers, *Espaces naturels*, n°19, p.1-2

- FRESSOZ J-B. et LOCHER F. (2020) *Les révoltes du ciel*, Collection L'Univers Historique, éditions du Seuil, Paris, 320 p.
- FRID A. and DILL L.M. (2002) Human-caused disturbance stimuli as a form of predation risk, *Conservation Ecology*, Vol. 6, p.1-16
- GEORGEL C. (2017) La forêt de Fontainebleau : une nature monumentale, un monument naturel ?, *Perspective*, p. 129-143
- HAVAS C. (2022) Trop, c'est trop ! Comment, face à la surfréquentation, les sites naturels s'organisent-ils ?, *Outside* [en ligne]
- HERITIER S. et MOUMANEIX C. (2007) Protection et gestion dans les parcs nationaux canadiens et états-uniens. Quelques enjeux actuels, *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 51, n°143, p. 1-23
- IANNELLO C. (2017) L'environnement en tant que bien commun, *Droit et Ville*, Vol. 1, n°83, p. 59 à 85
- JULIEN A. (2013) La valorisation des Espaces Naturels Sensibles, Mémoire de fin d'étude, *Sciences agricoles*, 65 p.
- LASLAZ L. (2014) *Les espaces protégés, entre conflits et acceptation*, Belin, 431 p.
- LEDUC C. (2005) Entre devoir de préserver et droits d'user, compromis territorial sur la côte mégalopolitaine, *L'information géographique*, Vol. 69, n°4, p. 50-66
- LOUIS S. et LE BERRE M. (1996) *Impact de la pression anthropique sur la marmotte alpine*, Troisième Journée d'Étude sur la Marmotte Alpine, p. 59-66
- LOUIS S. et LE BERRE M. (1996) Ajustement des distances de fuite à l'homme chez Marmota marmota, *Canadian Journal of Zoology*, Vol. 78, n°4.
- MANNING R. (2007) *Parks and Carrying Capacity, commons without tragedy*, Island Press, Etats-Unis, 329 p.
- MEUR-FEREC C. (2007) Le littoral entre surfréquentation et sanctuarisation, quelles priorités de gestion pour les espaces de nature sur le littoral français ? *L'Espace Géographique*, Vol. 36, p.41-50
- MERMET L. et MOQUAY P. (2002) *Accès du public aux espaces naturels*, Hermès Sciences, Paris, 393 p.

NEUHAUS P. et al., (1993) *Human impact on marmot behaviour*, in 1st Symp. On Alpine Marmot, p. 165-169

PERON F. (dir) (2002) *Le patrimoine maritime : construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*. Presses Universitaires de Rennes, 538 p.

PAILLET J. (2012) *Dérangement de la faune*, sous-région marine Manche - Mer du Nord. Evaluation initiale, DCSMM. MEDDE, AAMP, Ifremer, 8 p.

PRIEUR M. (2006) Quel avenir pour les espaces naturels sensibles ? *Revue juridique de l'environnement*, vol. 2, p. 185-191

RABDEAU J. (2019) *Impacts des activités anthropiques sur le comportement et les traits d'histoire de vie d'une espèce patrimoniale*, Thèse de doctorat, 174 p.

WHITE D. et al. (1999) Potential energetic effects of mountain climbers on foraging grizzly bears, *Wildlife Society Bulletin*, Vol. 27, p. 146-151.

Annexes:

Annexe 1. Questionnaire fréquentation sur les Espaces Naturels Sensibles, grille d'entretien

Grille d'entretien : Etude de la fréquentation sur les ENS

Date :

Heure de visite :

Météo :

Thème 1 : Usages des sites
Pourquoi venez-vous sur ce site en particulier ? Qu'est-ce que vous venez / vous aimez y faire ? Pour quelle raison est-ce que vous fréquentez la nature ?
Profitez-vous de votre venue pour vous intéresser à la biodiversité et à la qualité de l'environnement du milieu que vous traversez ? Faites-vous des observations naturalistes ?
Est-ce que vous habitez à proximité du site ? A combien de km environ ? Si non, comment avez-vous eu connaissance de ce site ? Est-ce que vous savez qu'il y a un site internet ?
A quelle fréquence visitez-vous le site ?
Vous rendez-vous sur le site à une période de l'année particulière ? Une saison peut-être ?
Est-ce que la qualité de votre visite, votre promenade sur le site peut être altérée par un nombre de visiteurs trop importants ? Lorsque vous vous promenez, est-ce que vous préférez qu'il n'y ait pas trop de visiteurs, en grand nombre, ou est-ce que cela vous est égal ?
Thème 2 : la Représentation de la nature
Qu'est-ce que représente la nature pour vous en général ? C'est quoi la nature pour vous ? (Définition)
Relance possible : Est-ce que vous préférez fréquenter une nature sauvage (sans aménagement), urbaine (parcs, squares), avec aménagements touristiques ou avec le moins d'aménagements possibles (balisage, parking, panneaux d'informations etc.) ?
Thème 3 : Protection du site (labélisation ENS)
Est-ce que vous savez que vous êtes sur un site classé ? Si oui : Est-ce que le fait que cet espace soit classé espace naturel sensible soit un élément attractif pour vous ? Est-ce que dès qu'un site est classé ça vous encourage à y aller ? Est-ce que vous recherchez ces sites protégés ?
Est-ce que vous savez ce qu'est un Espace Naturel sensible ou bien la notion est floue pour vous ?
Est-ce que vous connaissez la réglementation qui s'applique aux ENS ?
Est-ce que selon vous la protection d'un site est nécessaire et voire utile ? Est-ce qu'il y aurait une nature à protéger en priorité ?

Thème 4 : Valorisation du site
Que pensez-vous du balisage sur le site ? Est-ce que vous trouvez les informations utiles sur le site pour vous orienter ?
Est-ce que pour vous les aménagements touristiques sont importants ? Utiles ? Et quels types ? (Tables de pique-nique, sentiers balisés etc.)
Est-ce que vous avez déjà lu les panneaux pédagogiques ? Si oui, est-ce que vous parvenez à avoir toutes les informations que vous souhaitez ?
Lorsque vous êtes dans la nature, est-ce que vous utilisez votre téléphone pour vous orienter, identifier de la biodiversité ou pour flasher un QR code ? Qu'est-ce que vous en pensez ?
Est-ce que vous avez déjà participé à des animations sur le site (organisées par la LPO ou autre) ? Est-ce que cela vous intéresserait éventuellement ou pas ? Si oui, sur quel thème ?
Thème 5 : Perception de la fréquentation :
Vous arrive-t-il de constater des dégradations sur le site ?
Pensez-vous que la fréquentation humaine et ou ces dégradations sur le site peut avoir un impact sur la biodiversité sur le site ?
Pourriez-vous, en quelques mots, parler de votre expérience vis-à-vis du site sur lequel vous êtes ? Vos ressentis, vos impressions, est-ce que vous vous y sentez bien etc.
Cartographie :
Est-ce que vous pourriez tracer sur cette carte le chemin que vous avez emprunté aujourd'hui ou le chemin que vous avez l'habitude d'emprunter ? Ainsi que les points où vous passez le plus de temps ?

Annexe 2. Verbatim des questionnaires à destination des usagers sur les Espaces Naturels Sensibles

La recherche de calme dans la nature :

ENS de la forêt de la Comté	ENSil du Puy d'Aubière	ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier
<p>« Ça nous gênerait oui si c'était vraiment trop fréquenté, on cherche le calme quand même » *</p> <p>« Oui bien sûr c'est quelque chose qui peut me déranger, je viens plutôt chercher le calme quand je me promène mais ici ça va, il y a du monde dans les espaces avec des aménagements » *</p> <p>« Je n'aime pas le monde, si je viens dans la nature c'est justement pour être tranquille »</p>	<p>« Oui sans doute un effet négatif, quand il y a trop de monde les gens crient et il y a beaucoup plus de déchets. » *</p> <p>« Plus il y a de monde, plus il y a de dégradation, ça c'est sûr »</p>	<p>« Oui tout à fait ça peut vraiment nous freiner mais ici c'est agréable il n'y a pas beaucoup de gens » *</p> <p>« Quand il y a trop de monde, on aime pas la foule nous, si vous marchez et que vous devez faire attention où vous allez parce qu'il y a trop de monde ce n'est pas vraiment agréable »</p>

Un aménagement léger des sites naturels :

ENS de la forêt de la Comté	ENSil du Puy d'Aubière	ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier
<p>« Une nature un peu sauvage on aime bien mais on a trouvé que c'était sympa qu'il y ait des bancs et des choses comme ça mais pas tout, pas partout. » *</p> <p>« Une nature un petit peu aménagée comme ici c'est bien avec un parking, quelques bancs » *</p> <p>« Une nature un peu aménagée comme ici mais qui reste sauvage »</p>	<p>« Oui toujours dans la mesure mais il ne faudrait pas qu'on arrive à des outrances, par exemple on peut parler de la chaîne des Puys, je l'ai connue elle était encore sauvage on avait l'impression qu'il y avait un équilibre dans la nature, là on l'a balisé et artificialisé, la nature en a pris un coup »</p>	<p>« Quand c'est pas aménagé, et ben c'est pas dégradé. » *</p> <p>« Moi j'aime bien quand il y a des tables de pique-nique c'est bien ça »</p>

Des sites investis par les locaux :

ENS de la forêt de la Comté	ENSil du Puy d'Aubière	ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier
<p>« J'habite à Sallède et je viens ici depuis mon enfance, avant qu'elle soit aménagée même, mon grand-père s'y était perdu d'ailleurs »</p>	<p>« J'habite sur le site, au niveau du parking » * « Nous on est de Cournon mais mes parents habitent juste à côté, on vient à pieds »</p>	<p>« On est de Cournon toutes les trois » * « J'habite à Clermont [...] c'est bien parce que c'est pas trop loin de Clermont donc on peut venir y passer l'après-midi »</p>

Méconnaissance du dispositif ENS de la réglementation :

ENS de la forêt de la Comté	ENSil du Puy d'Aubière	ENS de l'Ecopôle du Val d'Allier
<p>« Globalement on sait ce que c'est un ENS oui... Mais la réglementation pour être honnête non » * « Moi j'ai découvert aujourd'hui qu'on ne devait pas récolter les champignons, je ne le savais pas »</p>	<p>« Moi pas vraiment mais je vois bien qu'il doit y avoir moins de véhicules, moins de constructions, préservation des espèces et de la biodiversité » * « C'est assez vague pour moi, je n'ai pas tous les tenants sur l'ENS » * « Non pas trop... Surement de ne pas laisser de déchets ? » (à propos de la réglementation)</p>	<p>« C'est flou quand même, il n'y a pas d'explications » * « Après moi je dis ça mais la baignade elle est interdite hein - Ah ouais ? -Mais oui y'a des panneaux hein [rires] - Ah ouais je savais pas »</p>